



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORRÈZE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°19-2019-048

PUBLIÉ LE 6 SEPTEMBRE 2019

# Sommaire

## **DIRECCTE Nouvelle Aquitaine**

19-2019-09-02-001 - Arrêté n° 2019-039 de Monsieur Pascal APPRÉDERISSE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine (DIRECCTE), portant subdélégation de signature en matière de compétence générale aux agents de l'unité régionale et de l'unité départementale de LA Corrèze (3 pages)

Page 4

## **Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations / SPAE**

19-2019-09-02-020 - ARRÊTÉ PREFECTORAL n° DDCSPP19201903870 attribuant l'habilitation sanitaire à madame GAUDRE Justine Charlène (2 pages)

Page 8

19-2019-09-06-001 - Arrêté Préfectoral n°DDCSPP19201903950 vous autorisant, M. VIGNEAU François, gérant d'un élevage de chiens de chasse, à utiliser des sous-produits animaux de catégories 3 pour nourrir les chiens de votre chenil (4 pages)

Page 11

## **Direction départementale des territoires / Direction**

19-2019-09-06-002 - Arrêté portant fixation de la date de début de cueillette des pommes en appellation d'origine "Pomme du Limousin" pour l'année 2019 (2 pages)

Page 16

## **Direction départementale des territoires / Service de l'Environnement**

19-2019-09-05-004 - Arrêté préfectoral dérogeant à l'interdiction de vidange des étangs pour le plan d'eau n°190944700 situé au lieu-dit "Fouillargeas" commune de juillac (2 pages)

Page 19

19-2019-09-05-003 - arrêté préfectoral dérogeant à l'interdiction de vidange des étangs pour le plan d'eau situé au lieu-dit "Dignac- La Borie" sur la commune de Concèze (2 pages)

Page 22

19-2019-09-02-002 - Arrêté préfectoral dérogeant l'interdiction de vidange des étangs pour le plan d'eau situé au lieu-dit "les Veyssières" sur la commune de St Sornin Lavolps (2 pages)

Page 25

19-2019-06-27-004 - Arrêté préfectoral n°DDT/SEER/2019/012 portant modification de la composition de la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Isle Dronne (SAGE Isle-Dronne). (5 pages)

Page 28

## **Direction des services départementaux de l'éducation nationale**

19-2019-09-02-021 - Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (1 page)

Page 34

## **DREAL Nouvelle Aquitaine**

19-2019-08-29-003 - Arrêté de subdélégation de signature Alice-Anne Médard 19\_29082019 (7 pages)

Page 36

## **Préfecture / Cabinet du Préfet / Service des sécurités / Bureau interministériel de défense et de protection civiles**

19-2019-09-04-001 - Arrêté portant modification des membres de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (2 pages)

Page 44

**Préfecture / Direction de la citoyenneté, de la réglementation et des collectivités locales /  
Bureau de la réglementation et des élections**

19-2019-09-05-001 - 20190905 arrete organisation elections tribunal de commerce 2019 (4 pages)

Page 47

**Préfecture / Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial  
/ Bureau de l'environnement et du cadre de vie**

19-2019-09-05-002 - Arrêté déclarant d'utilité publique le premier programme de travaux de l'opération de restauration immobilière portant sur 10 immeubles en centre ville de Brive la Gaillarde (2 pages)

Page 52

**Préfecture / Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial  
/ Bureau de la coordination administrative interministérielle**

19-2019-06-21-005 - Arrêté accordant la médaille d'honneur agricole à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2019 (4 pages)

Page 55

19-2019-06-26-003 - Arrêté accordant la médaille d'honneur du Travail à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2019 (22 pages)

Page 60

19-2019-06-27-005 - Arrêté accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2019 (6 pages)

Page 83

19-2019-08-12-002 - Arrêté portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif (2 pages)

Page 90

19-2019-08-30-005 - Décision environnement (1 page)

Page 93

19-2019-08-30-007 - Décision étrangers (1 page)

Page 95

19-2019-07-30-002 - Décision juge des référés (1 page)

Page 97

19-2019-08-30-006 - Décision mesures d'instruction 1ère chambre (1 page)

Page 99

19-2019-09-01-003 - Décision mesures d'instruction de la 2ème chambre (1 page)

Page 101

DIRECCTE Nouvelle Aquitaine

19-2019-09-02-001

Arrêté n° 2019-039 de Monsieur Pascal APPRÉDERISSE,  
directeur régional  
des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du  
travail  
et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine  
(DIRECCTE),  
portant subdélégation de signature en matière de  
compétence générale  
aux agents de l'unité régionale et de l'unité départementale  
de LA Corrèze



PREFET DE LA CORREZE

**Arrêté n° 2019-039**

---

**de Monsieur Pascal APPRÉDERISSE, directeur régional  
des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail  
et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine (DIRECCTE),  
portant subdélégation de signature en matière de compétence générale  
aux agents de l'unité régionale et de l'unité départementale de la Corrèze**

---

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine,

Vu le code du commerce, le code du tourisme, le code du travail, le code de la sécurité intérieure, le code de la consommation, le code de la construction et de l'habitat, le code de l'environnement, le code rural et de la pêche maritime, le code de la santé publique, l'ordonnance relative aux marchés publics ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret 2001-387 du 3 mai 2001 relatifs au contrôle des instruments de mesures ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2001 fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret 2001-387 du 3 mai 2001 relatifs au contrôle des instruments de mesures ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu le décret du 9 mai 2018 portant nomination de Monsieur Frédéric Veau en qualité de préfet de la Corrèze ;

Vu l'arrêté interministériel du 26 juillet 2019 portant nomination de M. Pascal Appréderisse en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Nouvelle-Aquitaine ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 janvier 2016 de Monsieur Pierre Dartout, préfet de région, portant organisation de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 août 2019 de Monsieur Frédéric Veau, préfet de la Corrèze, donnant délégation de signature à Monsieur Pascal Appréderisse, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine ;

## **ARRETE**

**Article 1** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal Appréderisse, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine, subdélégation de signature est donnée à Madame Yasmina Lahlou, attachée d'administration de l'Etat hors classe, sous réserve des exceptions citées ci-après.

**Article 2** : Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés ci-dessous à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions, tous les actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents entrant dans le champ des compétences des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi à l'exception :

- des conventions liant l'État aux collectivités territoriales, à leurs groupements et à leurs établissements publics, excepté les conventions de subvention financière passées dans le cadre des missions de développement industriel ;
- des correspondances et décisions administratives adressées aux parlementaires, aux cabinets ministériels, aux directeurs généraux d'administration centrale, aux présidents des assemblées régionales et départementales, aux maires des communes chefs-lieux de département ;
- des arrêtés fixant la composition des commissions prévues par le code du travail et la liste des médiateurs ;
- des actes relatifs au contentieux administratif à l'exception de ceux entrant dans le cadre des attributions qu'il tient du code du travail.

### **Unité régionale**

- Compétences sur le champ de l'emploi et des entreprises

Monsieur Patrick Aussel, ingénieur général des mines

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick Aussel, ingénieur général des mines, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Eric Labadie, administrateur territorial hors classe

Monsieur Nicolas Mornet, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Monsieur Guillaume Defillon, ingénieur des mines

Monsieur Hakim Fakhet, attaché d'administration de l'Etat

Madame Sandrine Sorel, attachée principale d'administration de l'Etat

Monsieur Mathias Mondamert, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Monsieur Arnaud Laguzet, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Monsieur Pierre Devos, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Monsieur Yann Lindrec, attaché principal d'administration de l'Etat

Monsieur Laurent Bergougoux, attaché d'administration de l'Etat hors classe

Madame Delphine Laborde-Laulhé, conseillère d'administration

- Compétences sur le champ du travail pour les actes pris pour des actions autres que celles de l'inspection de la législation du travail

Monsieur Philippe Le Fur, directeur du travail hors classe

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe Le Fur, directeur du travail hors classe, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Guillaume Schnapper, directeur du travail hors classe

Monsieur Dominique Collard, directeur du travail

Monsieur Yves Deroche, directeur du travail

- Compétences sur le champ de la métrologie légale

Monsieur Jean-Luc Holubeik, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Luc Holubeik, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-Guy Dubreuil, directeur départemental de 2<sup>ème</sup> classe CCRF

Monsieur Eric Lefèvre, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Monsieur Bertrand Bouquillon, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Madame Hélène Santi, ingénieure de l'industrie et des mines

### **Unité départementale de la Corrèze**

- Compétences sur le champ de l'emploi et des entreprises
- Compétence sur le champ du travail pour les actes pris pour des actions autres que celles de l'inspection de la législation du travail

Monsieur Christian Desfontaines, directeur du travail,

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian Desfontaines, directeur du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Agnès Mallet, attachée d'administration de l'Etat hors classe.

Monsieur Jean-Paul Legros, directeur adjoint du travail.

### **Article 3 : Dématérialisation de la procédure de recours à l'activité partielle**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine donne subdélégation aux agents de l'unité départementale de la Corrèze ci-dessous :

Monsieur Christian Desfontaines, directeur du travail,

Madame Agnès Mallet, attachée d'administration de l'Etat hors classe

Monsieur Jean-Paul Legros, directeur adjoint du travail

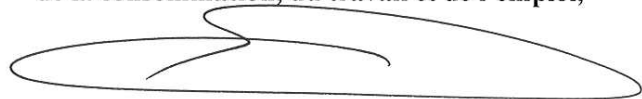
Madame Marie-Claire Chaban, inspectrice du travail

pour signer électroniquement tous les actes, documents administratifs, rapports, conventions, certificats et correspondances dans le cadre des missions relevant du traitement de l'activité partielle.

**Article 4** : La secrétaire générale de la DIRECCTE, les chefs de pôle et le directeur de l'unité départementale de la Corrèze sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze.

Fait à Bordeaux, le 2 septembre 2019

**Pour le préfet et par délégation,  
le directeur régional des entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail et de l'emploi,**



**Pascal APPRÉDERISSE**

Direction départementale de la cohésion sociale et de la  
protection des populations / SPAE

19-2019-09-02-020

**ARRÊTÉ PREFECTORAL n° DDCSPP19201903870**  
**attribuant l'habilitation sanitaire à madame GAUDRE**

*ARRÊTÉ PREFECTORAL n° DDCSPP19201903870*  
**Justine Charène**  
*attribuant l'habilitation sanitaire à madame GAUDRE Justine Charène*  
*CORREZE RIOUZAL SEXCLES BYRNE*





PRÉFET DE LA CORRÈZE

Direction départementale de la cohésion sociale  
et de la protection des populations  
Pôle protection des populations  
Service de la santé, de la protection animale  
et de l'environnement

**ARRÊTÉ PREFECTORAL n° DDCSPP19201903870**  
**attribuant l'habilitation sanitaire à madame GAUDRE Justine Charlène**

Le préfet de la Corrèze,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7, L. 223-6, R. 203-1 à R. 203-15 et R. 242-33 ;

Vu le décret n° 80-516 du 4 juillet 1980, modifié par le décret n° 90-1033 du 19 novembre 1990 et par le décret 2003-768 du 1er août 2003, relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux ;

Vu le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

Vu le décret du 09 mai 2018 portant nomination de monsieur Frédéric VEAU en qualité de préfet de la Corrèze ;

Vu l'arrêté du premier ministre du 09 février 2012 nommant monsieur Pierre DELMAS, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Corrèze ;

Vu l'arrêté du premier ministre du 01 février 2017 portant renouvellement de la nomination de monsieur Pierre DELMAS en qualité de directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Corrèze ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19-2018-06-04-011 du 04 juin 2018 portant délégation de signature à monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Corrèze ;

Vu l'arrêté préfectoral du 01 mars 2019 portant subdélégation de signature en matière réglementaire à des agents de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Corrèze ;

Vu l'arrêté préfectoral du 01 mars 2019 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à des agents de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations ;

Vu la demande présentée par madame GAUDRE Justine Charlène née le 18/11/1993 à REIMS et domiciliée professionnellement au Riouzal - 19430 SEXCLES;

Considérant que madame GAUDRE Justine Charlène remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire ;

Sur la proposition du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Corrèze ;

Arrête :

**Art. 1 - L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribué pour une durée de cinq ans à madame GAUDRE Justine Charlène, docteur vétérinaire administrativement domiciliée au Riouzal 19430 SEXCLES.**

(...)

**Art. 2** - Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve, pour le vétérinaire sanitaire, de justifier à l'issue de chaque période de cinq ans, auprès du préfet de la Corrèze, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12.

**Art. 3** - Madame GAUDRE Justine Charlène s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et, le cas échéant, financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

**Art. 4** - Madame GAUDRE Justine Charlène pourra être appelée par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels il/elle a été désignée vétérinaire sanitaire. Il/elle sera tenue de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Madame GAUDRE Justine Charlène a déclaré les départements suivants comme zone d'exercice :  
19 - 46 - 15.

**Art. 5** - Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

**Art. 6** - Le vétérinaire sanitaire qui souhaite modifier les activités ou les espèces animales pour lesquelles il a été habilité en présente la demande auprès du préfet ayant délivré l'habilitation qui accepte la modification sollicitée si celle-ci n'est pas de nature à remettre en cause le bon exercice de ses missions.

Le vétérinaire sanitaire habilité informe, dans les meilleurs délais, le préfet lui ayant délivré l'habilitation, de tout changement de situation susceptible de remettre en cause les conditions dans lesquelles l'habilitation lui a été délivrée et le bon exercice de ses missions. Il l'informe notamment de ses projets de modification de ses domiciles professionnels d'exercice et de son domicile professionnel administratif. Il l'informe également de toute modification de sa zone géographique d'exercice.

Le vétérinaire sanitaire peut renoncer à son habilitation, sous réserve d'en informer le préfet l'ayant délivrée au plus tard trois mois avant la date à laquelle il entend cesser d'exercer les activités liées à cette habilitation.

**Art. 7** - Cet arrêté annule toute habilitation sanitaire antérieure accordée à madame GAUDRE Justine Charlène.

**Art. 8** - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de la date de notification.

**Art. 9** - Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Corrèze.

Tulle, le 2 septembre 2019

Pour le préfet et par délégation,  
Pour le directeur départemental et par subdélégation,  
le chef du service de la santé,  
la protection animale et de l'environnement,



Dr Nicolas Calvagrac

Direction départementale de la cohésion sociale et de la  
protection des populations / SPAE

19-2019-09-06-001

Arrêté Préfectoral n°DDCSPP19201903950 vous  
autorisant, M. VIGNEAU François, gérant d'un élevage de  
chiens de chasse, à utiliser des sous-produits animaux de  
catégories 3 pour nourrir les chiens de votre chenil

*Arrêté Préfectoral n°DDCSPP19201903950 vous autorisant, M. VIGNEAU François, gérant d'un  
élevage de chiens de chasse, à utiliser des sous-produits animaux de catégories 3 pour nourrir les*

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Direction départementale de la cohésion sociale  
et de la protection des populations  
Pôle protection des populations  
Service de l'alimentation  
et de la sécurité sanitaire des aliments

DDCSPP19201903950

**ARRÊTE PREFECTORAL**

**autorisant Monsieur VIGNEAU François, gérant d'un élevage non commercial de chiens de chasse, à utiliser des sous-produits animaux de catégories 3 pour nourrir les chiens de son chenil**

Le Préfet de la Corrèze,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article L. 226-5,

Vu le règlement modifié (CE) n°1069/2009 du parlement européen et du conseil européen du 21 octobre 2009 établissant des règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux et produits dérivés non destinés à la consommation humaine et abrogeant le règlement (CE) n°1774/2002 relatif aux sous-produits animaux,

Vu le règlement (CE) n° 142/2011 de la commission du 25 février 2011 portant application du règlement modifié (CE) n° 1069/2009 du parlement européen et du conseil européen du 21 octobre 2009 établissant des règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux et produits dérivés non destinés à la consommation humaine et abrogeant le règlement (CE) n°1774/2002 relatif aux sous-produits animaux,

Vu le décret du 09 mai 2018 portant nomination de monsieur Frédéric VEAU en qualité de préfet de la Corrèze ;

Vu l'arrêté du premier ministre du 09 février 2012 nommant monsieur Pierre DELMAS, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Corrèze ;

Vu l'arrêté du premier ministre du 01 février 2017 portant renouvellement de la nomination de monsieur Pierre DELMAS en qualité de directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Corrèze ;

Vu l'arrêté du premier ministre du 26 janvier 2015 nommant madame Marie-Noëlle TENAUD, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Corrèze ;

Vu l'arrêté interministériel du 8 décembre 2011 établissant des règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux et produits dérivés en application du règlement (CE) n°1069/2009 et du règlement (UE) n°142/2011,

Vu l'arrêté interministériel du 28 février 2008 relatif aux modalités de délivrance de l'agrément sanitaire et de l'autorisation des établissements visés par le règlement (CE) n°1774/2002 du Parlement Européen et du Conseil du 03 octobre 2002 établissant des règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux non destinés à la consommation humaine, et notamment son article 17,

Vu l'arrêté préfectoral n° 19-2018-06-04-011 du 04 juin 2018 portant délégation de signature à monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Corrèze ;

Vu l'arrêté préfectoral du 01 septembre 2018 portant subdélégation de signature en matière réglementaire à des agents de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Corrèze ;

Vu l'arrêté préfectoral d'autorisation d'utilisation de sous-produits de type C3 du 22 mai 2019 délivré à Mr VIGNEAU François sous le numéro A87052001 ;

Vu la note de service DGAL/SDSPA/N2008-8138 du 16 juin 2008 sur les règles sanitaires en matière de traçabilité des sous-produits animaux en application du règlement (CE) n°1774/2002.

Considérant que Monsieur VIGNEAU François domicilié au lieu dit « La Chapelle » 19260 AFFIEUX, a déposé **une demande d'extension de son autorisation d'utilisation de sous-produits animaux de catégorie 3, à la collecte des déchets de cantine du collège de Lubersac 19210**; en date du 02 septembre 2019, conformément à l'article 13 de l'arrêté ministériel du 8 décembre 2011 ;

Considérant que la demande de Monsieur VIGNEAU François est complète et recevable,

Sur proposition du Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Corrèze,

### Arrête :

**Art. 1 – Monsieur VIGNEAU François, lieu dit « La Chapelle » 19260 AFFIEUX, est autorisé en tant qu'utilisateur final à nourrir les chiens de son chenil avec :**

- des produits d'origine animale qui ne sont plus destinés à la consommation humaine pour des raisons commerciales ou en raison de défauts de fabrication ou d'emballage ou d'autres défauts n'entraînant aucun risque pour la santé humaine ou animale (art 10 – f) ;
- des déchets de cuisine de table (art 10 – p),  
accompagnés d'un document commercial conforme à l'annexe VIII du règlement R (CE) 142/2011 si la quantité cédée est égale ou supérieure à 10 kg, dont copies pour le producteur et pour le transporteur,  
**sous le numéro A87052001, selon les modalités de son dossier de demande d'autorisation.**

**Art. 2 – Monsieur VIGNEAU François est autorisé à s'approvisionner auprès des établissements suivants :**

- Collège Lakanal de Treignac (quantité approximative maximale livrée par semaine = 20kg , en période d'activité de l'établissement)
- Collège de Lubersac (quantité approximative maximale livrée par semaine = 20kg , en période d'activité de l'établissement)

**Art. 3 – Les contenants recueillant les sous-produits animaux de catégorie 3 doivent être étanches et porter la mention « impropre à l'alimentation humaine ». Ils doivent également être nettoyés et désinfectés après chaque utilisation.**

**Art. 4 – L'entreposage avant distribution des sous-produits animaux devra se faire dans des conditions appropriées, et sous régime du froid au delà de la 24<sup>ème</sup> heure.**

Les déchets de cuisine destinés à l'alimentation des carnivores domestiques doivent être soumis à un traitement thermique respectant au minimum l'un des couples temps/température suivants :

- 30 minutes à 60°C
- 10 minutes à 70°C
- 3 minutes à 80°C
- 1 minute à 100°C

**Art. 5 – A partir des documents commerciaux ou certificats sanitaires, l'utilisateur final doit établir un relevé des quantités utilisées de sous-produits animaux, de leurs origines et des dates de réception. Tous les documents cités à cet article sont à conserver 2 ans minimum conformément à la note de service DGAL/SDSPA/N2008-8138 du 16 juin 2008.**

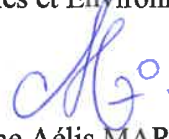
**Art. 6 – La présente autorisation est accordée pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Monsieur VIGNEAU François devra informer la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Corrèze de toute modification éventuellement apportée à son activité par rapport au dossier de demande d'autorisation présenté, ainsi que la cessation de l'activité.**

**Art. 7** – En cas de constat d'un manquement aux dispositions des législations communautaire, nationale ou de réglementations prises pour leur application, l'autorisation pourra être suspendue ou retirée conformément à l'article 11 de l'arrêté ministériel du 8 décembre 2011 susvisé.

**Art. 8** – Le secrétaire général de la préfecture de la Corrèze, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Corrèze, le maire de la commune de AFFIEUX sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tulle, le 06 septembre 2019

Pour le Préfet,  
Pour le directeur départemental et par subdélégation,  
L'Adjointe au chef du service vétérinaire Santé, Protection  
animales et Environnement,



Mme Aélis MARTIN



Direction départementale des territoires / Direction

19-2019-09-06-002

Arrêté portant fixation de la date de début de cueillette des  
pommes en appellation d'origine "Pomme du Limousin"  
pour l'année 2019

*Arrêté portant fixation de la date de début de cueillette des pommes en appellation d'origine  
"Pomme du Limousin" pour l'année 2019*



PRÉFET DE LA CORRÈZE

Direction départementale des territoires  
de la Corrèze

Arrêté portant fixation de la date de début de cueillette des pommes  
en appellation d'origine « Pomme du Limousin » pour l'année 2019

Le préfet de la Corrèze,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret du 9 mai 2018 portant nomination M. Frédéric VEAU, en qualité de préfet de la Corrèze ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 portant création des directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté n° PRMG 150 743 1A du 23 avril 2015 portant nomination de M. François GEAY, directeur départemental des territoires ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2017 relatif à l'appellation d'origine protégée « Pomme du Limousin » et portant homologation de son cahier des charges ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19-2018-06-04-037 du 4 juin 2018 portant délégation de signature à M. le directeur départemental des territoires, François GEAY ;

Vu l'avis du syndicat de défense de la « Pomme du Limousin », en date du 28 août 2019 ;

Sur proposition des services de l'institut national de l'origine et de la qualité ;

**Arrête**

Article 1<sup>er</sup> - La date de début de cueillette des pommes pouvant bénéficier de l'appellation d'origine « Pomme du Limousin » est fixée au 9 septembre pour l'année 2019 sur le département de la Corrèze.

Article 2 - Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze.



cit  administrative Jean Montalat, place Martial Brigouleix – BP 314 – 19011 Tulle cedex – T l. : 05.55.21.80.26  
heures d'ouverture au public de la DDT : 9h00 -12h00 / 13h30-16h30  
heures d'ouverture de la cit  administrative : 8h00 – 18h00

[www.correze.gouv.fr](http://www.correze.gouv.fr)

rubrique : /Services-de-l- tat/Agriculture-environnement-amenagement-et-logement/Direction-departementale-des-territoires-DDT

**DDI**  
des services  
de l'Etat **  vos c t s**

<http://twitter.com/Prefet19>

Article 3 - Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication, d'un recours gracieux auprès du préfet de la Corrèze ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Article 4 -

- le secrétaire général de la préfecture ;
  - le directeur départemental des territoires ;
  - le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ;
- sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Tulle, le 06 SEP. 2019

Pour le préfet et par délégation,

Le Directeur Départemental des Territoires



François GEAY

Direction départementale des territoires / Service de  
l'Environnement

19-2019-09-05-004

Arrêté préfectoral dérogeant à l'interdiction de vidange des  
étangs pour le plan d'eau n°190944700 situé au lieu-dit  
"Fouillargeas" commune de juillac

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Direction départementale des territoires  
de la Corrèze

**Arrêté préfectoral  
dérogant à l'interdiction de vidange des étangs  
pour le plan d'eau n° 190944700 situé au lieu-dit « Fouillargeas »,  
commune de Juillac**

Le préfet de la Corrèze  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 211-1 à L. 211-14, L. 214-1 à L. 214-6, L. 216-3, L. 215-1 à L. 215-13, L. 432-1 à L. 432-12, R. 211-66 à R. 211-70 et R. 216-9 ;

Vu le code civil et notamment ses articles 640 à 645 ;

Vu le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code pénal et notamment son livre 1<sup>er</sup>, titre III ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2213-29 et L. 2215-1 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 mai 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu la circulaire du 18 mai 2011 relative aux mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages de l'eau en période de sécheresse ;

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Adour-Garonne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2016 définissant le cadre de mise en œuvre des mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau en période de sécheresse dans le département de la Corrèze ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 août 2019 plaçant le département en zone d'alerte et portant les mesures de restrictions pour la gestion et la vidange des plans d'eau ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19-2015-00519 du 19 juillet 2016 portant prescriptions spécifiques à déclaration pour la régularisation d'une pisciculture à valorisation touristique initialement classée en eau libre,

Vu l'arrêté préfectoral du 04 juin 2018 portant délégation de signature à M. François Geay, directeur départemental des territoires de la Corrèze ;

Vu l'arrêté du 7 janvier 2019 donnant subdélégation de signature à M. Stéphane Lac, chef du service de l'environnement, de la police de l'eau et des risques ;

Vu la demande de dérogation en date du 2 septembre 2019 de M. Dhennoeulin Yves, propriétaire du plan d'eau, sollicitant l'autorisation de vidanger le plan situé au lieu-dit « Fouillargeas », commune de Juillac pour procéder à sa mise aux normes ;

Considérant que le plan d'eau dispose d'un système de décantation afin de réduire fortement les impacts de la vidange sur le ruisseau non dénommé situé à l'aval immédiat ;

Sur proposition de Monsieur le directeur départemental des territoires de la Corrèze ;

### Arrête

#### Article 1<sup>er</sup> – Objet :

Conformément à l'article 8 de l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2016 définissant le cadre de mise en œuvre des mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau en période de sécheresse dans le département de la Corrèze, M. Dhennoeulin Yves, est autorisé à procéder à la vidange du plan d'eau situé au lieu-dit « Fouillargeas », commune de Juillac. Toutes les mesures seront prises pour ne pas porter atteinte au milieu pendant la durée de l'opération.

#### Article 2 – Recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

Ce recours doit être formulé sur papier libre, transmis ou déposé au greffe du tribunal administratif de Limoges. Le tribunal administratif peut être également saisi via l'application Télérecours accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Les conditions de saisine restent fonction du statut du requérant (particuliers, personnes morales de droit privé, administrations).

#### Article 3 – Publication et exécution :

- le sous-préfet de Brive,
  - le directeur départemental des territoires,
  - le maire de la commune de Juillac,
  - le commandant du groupement départemental de gendarmerie,
  - le chef du service départemental de l'agence française pour la biodiversité,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

A Tulle, le 05 septembre 2019

Pour le préfet et par délégation,

Pour le directeur et par subdélégation,

Le chef du service environnement, police de l'eau et risques,

par intérim,

  
Emmanuel BESTAUTTE

Direction départementale des territoires / Service de  
l'Environnement

19-2019-09-05-003

arrêté préfectoral dérogeant à l'interdiction de vidange des  
étangs pour le plan d'eau situé au lieu-dit "Dignac- La  
Borie" sur la commune de Concèze

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Direction départementale des territoires  
de la Corrèze

**Arrêté préfectoral  
dérogant à l'interdiction de vidange des étangs  
pour le plan d'eau situé au lieu-dit « Dignac-La Borie »,  
commune de Concèze**

Le préfet de la Corrèze  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 211-1 à L. 211-14, L. 214-1 à L. 214-6, L. 216-3, L. 215-1 à L. 215-13, L. 432-1 à L. 432-12, R. 211-66 à R. 211-70 et R. 216-9 ;

Vu le code civil et notamment ses articles 640 à 645 ;

Vu le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code pénal et notamment son livre 1<sup>er</sup>, titre III ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2213-29 et L. 2215-1 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 mai 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu la circulaire du 18 mai 2011 relative aux mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages de l'eau en période de sécheresse ;

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Adour-Garonne,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2016 définissant le cadre de mise en œuvre des mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau en période de sécheresse dans le département de la Corrèze ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 août 2019 plaçant le département en zone d'alerte et portant les mesures de restrictions pour la gestion et la vidange des plans d'eau ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19-2018-00271 du 8 janvier 2019 fixant les prescriptions spécifiques à déclaration pour le renouvellement du plan d'eau n° 19 059 0800 situé au lieu-dit « Dignac-La Borie », commune de Concèze ;

Vu l'arrêté préfectoral du 04 juin 2018 portant délégation de signature à M. François Geay, directeur départemental des territoires de la Corrèze ;

Vu l'arrêté du 7 janvier 2019 donnant subdélégation de signature à M. Stéphane Lac, chef du service de l'environnement, de la police de l'eau et des risques ;

Vu la demande de dérogation en date du 16 août 2019 de M. Chauffaille Yves représentant la SCEA Vergers du Limousin, propriétaire du plan d'eau, sollicitant l'autorisation de vidanger

le plan d'eau situé au lieu-dit « Dignac-La Borie », commune de Concèze, pour procéder à sa mise aux normes ;

Considérant que le plan d'eau dispose d'un système de décantation afin de réduire fortement les impacts de la vidange sur le ruisseau non dénommé situé à l'aval ;

Considérant que le bassin de décantation sera curé mécaniquement si besoin au cours des travaux et de la phase d'assec prolongé pour éviter tout relargage des sédiments vers le ruisseau ;

Sur proposition de Monsieur le directeur départemental des territoires de la Corrèze ;

#### Arrête

Article 1<sup>er</sup> : Objet :

Conformément à l'article 8 de l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2016 définissant le cadre de mise en œuvre des mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau en période de sécheresse dans le département de la Corrèze, M. Chauffaille Yves, représentant la SCEA Vergers du Limousin, est autorisé à procéder à la vidange du plan d'eau situé au lieu-dit « Dignac-La Borie », commune de Concèze.

Toutes les mesures seront prises pour ne pas porter atteinte au milieu pendant la durée de l'opération.

Article 2 – Recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

Ce recours doit être formulé sur papier libre, transmis ou déposé au greffe du tribunal administratif de Limoges. Le tribunal administratif peut être également saisi via l'application Télérecours accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Les conditions de saisine restent fonction du statut du requérant (particuliers, personnes morales de droit privé, administrations).

Article 3 – Publication et exécution :

- le sous-préfet de Brive,
- le directeur départemental des territoires,
- le maire de la commune de Concèze,
- le commandant du groupement départemental de gendarmerie,
- le chef du service départemental de l'agence française pour la biodiversité,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

A Tulle, le 05 septembre 2019

Pour le préfet et par délégation,

Pour le directeur et par subdélégation,

Le chef du service environnement, police de l'eau et risques, par intérim,

  
Emmanuel BESTAUTE



Direction départementale des territoires / Service de  
l'Environnement

19-2019-09-02-002

Arrêté préfectoral dérogeant l'interdiction de vidange des  
étangs pour le plan d'eau situé au lieu-dit "les Veyssières"  
sur la commune de St Sornin Lavolps

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Direction départementale des territoires  
de la Corrèze

**Arrêté préfectoral  
dérogant à l'interdiction de vidange des étangs  
pour le plan d'eau situé au lieu-dit « La Veyssière »  
commune de Saint-Sornin-Lavolps**

Le préfet de la Corrèze  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 211-1 à L. 211-14, L. 214-1 à L. 214-6, L. 216-3, L. 215-1 à L. 215-13, L. 432-1 à L. 432-12, R. 211-66 à R. 211-70 et R. 216-9 ;

Vu le code civil et notamment ses articles 640 à 645 ;

Vu le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure ;

Vu le code de la santé publique,

Vu le code pénal et notamment son livre 1<sup>er</sup>, titre III ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2213-29 et L. 2215-1 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 mai 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu la circulaire du 18 mai 2011 relative aux mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages de l'eau en période de sécheresse ;

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Adour-Garonne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2016 définissant le cadre de mise en œuvre des mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau en période de sécheresse dans le département de la Corrèze ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 août 2019 plaçant le département en zone d'alerte et portant les mesures de restrictions pour la gestion et la vidange des plans d'eau ;

Vu l'arrêté préfectoral du 04 juin 2018 portant délégation de signature à M. François Geay, directeur départemental des territoires de la Corrèze ;

Vu l'arrêté du 7 janvier 2019 donnant subdélégation de signature à M. Stéphane Lac, chef du service de l'environnement, de la police de l'eau et des risques ;

Vu la demande de dérogation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2019 de M. Faure Yves, propriétaire du plan d'eau n° 192432300, sollicitant l'autorisation de vidanger le plan d'eau situé au lieu-dit « La Veyssière », commune de Saint-Sornin-Lavolps pour procéder à sa mise aux normes ;

Considérant que le plan d'eau dispose d'un système de décantation afin de réduire fortement les impacts de la vidange sur le ruisseau non dénommé situé à l'aval immédiat ;

Sur proposition de Monsieur le directeur départemental des territoires de la Corrèze ;

### Arrête

#### Article 1<sup>er</sup> – Objet :

Conformément à l'article 8 de l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2016 définissant le cadre de mise en œuvre des mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau en période de sécheresse dans le département de la Corrèze, M. Faure Yves, est autorisé à procéder à la vidange du plan d'eau situé au lieu-dit « La Veyssière », commune de Saint-Sornin-Lavolps.

Toutes les mesures seront prises pour ne pas porter atteinte au milieu pendant la durée de l'opération.

#### Article 2 – Recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants.
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

Ce recours doit être formulé sur papier libre, transmis ou déposé au greffe du tribunal administratif de Limoges. Le tribunal administratif peut être également saisi via l'application Télérecours accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Les conditions de saisine restent fonction du statut du requérant (particuliers, personnes morales de droit privé, administrations).

#### Article 3 – Publication et exécution :

- le sous-préfet de Brive,
- le directeur départemental des territoires,
- le maire de la commune de Saint-Germain-Lavolps,
- le commandant du groupement départemental de gendarmerie,
- le chef du service départemental de l'Agence française pour la biodiversité,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

A Tulle, le 02 septembre 2019

Pour le préfet et par délégation,  
Pour le directeur et par subdélégation,  
Le chef du service environnement, police de l'eau et risques,

  
Stéphane Lac

Direction départementale des territoires / Service de  
l'Environnement

19-2019-06-27-004

Arrêté préfectoral n°DDT/SEER/2019/012 portant  
modification de la composition de la commission locale de  
l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des  
eaux du bassin versant de l'Isle Dronne (SAGE  
Isle-Dronne).



PREFET DE LA DORDOGNE

**Arrêté préfectoral N° DDT/SEER/2019/012  
portant modification de la composition de la commission locale de l'eau (CLE) du schéma  
d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Isle-Dronne (SAGE Isle-Dronne)**

Le Préfet de la Dordogne  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 212-4, et R. 212-29 à R212-48 relatifs au schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE),

Vu l'arrêté interpréfectoral en date du 17 mai 2011 délimitant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Isle- Dronne et désignant le préfet de la Dordogne responsable de l'élaboration et du suivi de ce SAGE ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juillet 2011 portant constitution de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Isle-Dronne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015012-0004 portant modification de la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Isle-Dronne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DDT/SEER/2015/037 portant modification de la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Isle-Dronne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DDT/SEER/2016/030 portant modification de la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Isle-Dronne ;

vu l'arrêté préfectoral n° DDT/SEER/2018/032 portant renouvellement de la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Isle-Dronne ;

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Adour-Garonne approuvé le 1<sup>er</sup> décembre 2015 ;

Vu la demande formulée par l'union départementale des maires de la Dordogne en date du 1<sup>er</sup> mars 2019 ;

Vu la délibération du conseil départemental de Gironde en date du 21 mai 2019 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Dordogne,

**Arrête**

**Article 1** : L'article 1 de l'arrêté préfectoral n° DDT/SEER/2018/032 du 4 janvier 2019 portant renouvellement de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Isle-Dronne est modifié comme suit :

La composition de la commission locale de l'eau est fixée comme suit :

**1) Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, et des établissements publics locaux (37 membres)**

**a) Représentants nommés sur proposition des associations départementales des maires**

**Communes de la Charente**

- Monsieur Michel ANDREU, maire de Palluaud
- Monsieur Stéphane BEGUERIE, maire de Bonnes
- Monsieur Patrick PETIT, maire d'Edon

**Communes de la Charente-Maritime**

- Monsieur Pierre BORDE, maire de Boscamnant
- Monsieur Pierre GUERIN, maire de Saint-Palais-de-Négrignac

**Communes de la Corrèze**

- Monsieur Jean-Louis CHASSAING, maire de Montgibaud
- Monsieur Jean-Louis MAURY, maire de Benayes

**Communes de la Dordogne**

- **Monsieur Jean-Didier ANDRIEUX, maire de Celles**
- Monsieur Didier BAZINET, maire de Coutures
- Monsieur Alain CHASTENET, maire de Marsac-sur-l'Isle
- Monsieur Pascal DEGUILHEM, conseiller municipal de Saint-Aquilin
- Monsieur Philippe LACHAUD, maire de Saint-Romain-et-Saint-Clément
- Monsieur Lucien LIMOUSI, maire d'Issac
- Madame Monique RATINAUD, maire de Brantôme

**Communes de la Gironde**

- Madame Mireille CONTE JAUBERT, maire de Saint Médard de Guizières
- Monsieur Jean-Paul LABEYRIE, maire de Laruscade
- Madame Patricia RAICHINI, maire de Petit-Palais et Cornemps

**Communes de la Haute Vienne**

- Monsieur Michel ANDRIEUX, maire de Chalard
- Monsieur Emmanuel DEXET, maire de Buissière-Galand

**b) Représentants nommés sur proposition du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine**

- Madame Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, conseillère régionale, élue de la Haute-Vienne
- Madame Béatrice GENDREAU, conseillère régionale, élue de la Dordogne
- Monsieur Jonathan MUÑOZ, conseiller régional, élu de la Charente

**c) Représentants nommés sur proposition des conseils départementaux**

**Conseil départemental de la Charente**

- Monsieur Didier JOBIT, dixième vice-président du conseil départemental
- Madame Maryse LAVIE-CAMBOT, conseillère départementale

**Conseil départemental de la Charente-Maritime**

- Monsieur Bernard SEGUIN, conseiller départemental

**Conseil départemental de la Corrèze**

- Monsieur Jean-Jacques LAUGA, conseiller départemental

**Conseil départemental de la Dordogne**

- Madame Corinne DE ALMEIDA, conseillère départementale
- Monsieur Stéphane DOBBELS, conseiller départemental
- Monsieur Bruno LAMONERIE, conseiller départemental
- Monsieur Jean-Michel MAGNE, conseiller départemental

Conseil départemental de la Gironde

- Madame Michèle LACOSTE, conseillère départementale
- **Monsieur Jean GALAND, conseiller départemental**

Conseil départemental de la Haute-Vienne

- Monsieur Philippe BARRY, conseiller départemental

d) Représentant de l'établissement public territorial de bassin (EPTB)

- Monsieur Jeannik NADAL, administrateur de l'établissement public territorial du bassin de la Dordogne (EPIDOR)

e) Représentant du parc naturel régional (PNR) Périgord-Limousin

- Monsieur Bernard VAURIAC, président

f) Autres représentants

Syndicat mixte des eaux de la Dordogne (SMDE24)

- Monsieur Marc MATTERA, président

Syndicat mixte interdépartemental de la vallée de l'Isle (SMIV)

- Monsieur Bernard GUILLAUMARD, vice-président

**2) Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (18 membres)**

a) Représentants des chambres d'agriculture

- Le président de la chambre régionale d'agriculture de la Nouvelle-Aquitaine ou son représentant
- Le président de la chambre départementale d'agriculture de Charente ou son représentant
- Le président de la chambre départementale d'agriculture de Dordogne ou son représentant
- Le président de la chambre départementale d'agriculture de Gironde ou son représentant

b) Représentant des chambres de commerce et d'industrie territoriales

- Deux représentants de la chambre de commerce et d'industrie de Dordogne

c) Représentant des associations syndicales de propriétaires ou de la propriété foncière ou forestière

- Le président du centre régional de la propriété forestière de Nouvelle-Aquitaine ou son représentant

d) Représentants des fédérations des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique

- Le président de la fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de Dordogne ou son représentant
- Le président de la fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de Gironde ou son représentant

e) Représentant des associations de protection de l'environnement

- Le président de la fédération des sociétés pour l'étude la protection et l'aménagement de la nature dans le sud ouest (SEPANSO) ou son représentant

f) Représentant des associations de consommateurs

- Le président de l'UFC Que-Choisir de la Charente ou son représentant

g) Représentant des associations de pêche professionnelle

- Le président de l'association agréée départementale des pêcheurs professionnels en eau douce de la Gironde (AADPPED)

h) Représentant des producteurs d'hydroélectricité

- Le président du syndicat national France Hydro Electricité ou son représentant

i) Représentant de l'organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation

- Le responsable de l'organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation du bassin de la Dordogne, ou son représentant

j) Autres représentants

Représentant des pêcheurs amateurs

- Le président de l'association départementale agréée des pêcheurs amateurs aux engins et filets de Dordogne ou son représentant

Représentant des sports et loisirs nautiques

- Le président de la fédération française de canoë- kayak de Nouvelle-Aquitaine ou son représentant

Représentant des propriétaires d'étangs

- Le président de l'union régionale pour la valorisation des étangs du Limousin ou son représentant

Représentant des propriétaires de moulins

- Le président de l'association des moulins de Nouvelle-Aquitaine ou son représentant

**3) Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés (9 membres)**

- Le préfet de la région Occitanie, coordonnateur du bassin Adour-Garonne, ou son représentant
- Le préfet de la Dordogne, coordonnateur du SAGE Isle-Dronne, ou son représentant
- Le directeur de l'agence de l'eau Adour-Garonne ou son représentant
- Le directeur de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine ou son représentant
- Le directeur de la direction régionale de l'agence française pour la biodiversité de Nouvelle-Aquitaine ou son représentant
- Le directeur départemental des territoires de la Charente ou son représentant
- Le directeur départemental des territoires de la Corrèze ou son représentant
- Le directeur départemental des territoires de la Gironde ou son représentant
- Le directeur départemental des territoires de la Haute- Vienne ou son représentant

**Article 2** : Les autres termes de l'arrêté préfectoral n° DDT/SEER/2018/032 du 4 janvier 2019 portant renouvellement de la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Isle-Dronne restent inchangés.

**Article 3** : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la Charente, de la Charente- maritime, de la Corrèze, de la Dordogne, de la Gironde et de la Haute-Vienne. Il sera mis en ligne sur le site internet désigné par le ministère chargé de la transition écologique et solidaire GESTEAU ([www.gesteau.fr](http://www.gesteau.fr)).

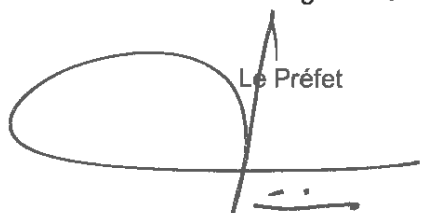


**Article 4** : Il peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de notification.

**Article 5** : Les secrétaires généraux des préfectures de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Corrèze, de la Dordogne, de la Gironde et de la Haute-Vienne sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'ensemble des membres de la commission.

Fait à Périgueux le **27 JUIN 2019**

Le Préfet

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop on the left and a vertical stroke on the right that extends downwards.

**Frédéric PERISSAT**

Direction des services départementaux de l'éducation  
nationale

19-2019-09-02-021

Arrêté portant subdélégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Le préfet de la Corrèze,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 9 mai 2018 portant nomination de M. Frédéric Veau en qualité de préfet de la Corrèze ;

VU le décret du 21 août 2019 portant nomination de M. Dominique Malroux en qualité de directeur académique des services de l'éducation nationale de la Corrèze ;

VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

VU l'arrêté du 27 novembre 2017 portant nomination de M. Éric Bigot en qualité de secrétaire général des services départementaux de l'éducation nationale de la Corrèze ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 août 2019 donnant délégation de signature à M. Dominique Malroux en matière d'ordonnancement secondaire ;

SUR proposition du directeur académique des services de l'éducation nationale de la Corrèze ;

Arrête

Article 1

La délégation de signature donnée le 30 août 2019 à M. Dominique Malroux, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Corrèze, en matière d'ordonnancement secondaire, est subdéléguée à M. Éric Bigot, secrétaire général des services départementaux de l'éducation nationale de la Corrèze, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Malroux.

Article 2

Subdélégation de signature est donnée à Mme Maryse Helleboid et à Mme Isabelle Fulminet, attachées d'administration de l'État à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Corrèze, afin de procéder, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le directeur académique ou de Monsieur le secrétaire général, à l'ordonnancement secondaire, dans les conditions fixées par l'arrêté du 30 août 2019 par lequel Monsieur le préfet du département de la Corrèze donne délégation de signature à Monsieur le directeur académique.

Fait à Tulle, le 2 septembre 2019

Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur académique,



Dominique Malroux

DREAL Nouvelle Aquitaine

19-2019-08-29-003

Arrêté de subdélégation de signature Alice-Anne Médard  
19\_29082019



## ***Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Nouvelle-Aquitaine***

### **Décision de subdélégation de signature aux agents de la DREAL Nouvelle-Aquitaine Département de la Corrèze**

VU l'article 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

VU le décret du 9 mai 2018 nommant Monsieur Frédéric VEAU, préfet de Corrèze ;

VU l'arrêté du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine n°2016-016 du 5 janvier 2016 portant organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU l'arrêté du 5 mars 2018 nommant Mme Alice-Anne MÉDARD directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU l'arrêté du préfet de la Corrèze du 4 juin 2018 portant délégation de signature à Mme Alice-Anne MÉDARD, directrice régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine ;

#### **DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :** En cas d'absence de Mme Alice-Anne MÉDARD, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine, la délégation de signature qui lui a été conférée sera exercée par M. Christian MARIE, directeur délégué, à l'exception des actes relatifs à sa situation personnelle.

Dans le cadre de leurs attributions respectives et par référence à l'annexe 1 ci-jointe, une subdélégation de signature permanente est donnée aux adjoints ci-après mentionnés pour les courriers de service et pour les décisions qui leur sont associés comme ci-après :

- Isabelle LASMOLES : codes D
- Jacques REGAD : codes, B, F1 à F8,
- Olivier MASTAIN : codes A, B, C, E, F9, G1

En cas d'absence d'un des adjoints, chacun des autres adjoints pourra signer dans le domaine de délégation de l'adjoint absent. Cette capacité est également donnée à Jean-Pascal BIARD, directeur adjoint .

**ARTICLE 2 :** Dans le cadre de leurs attributions respectives et par référence à l'annexe 1 ci-jointe, une subdélégation de signature est donnée aux agents ci-après mentionnés pour les courriers de service et pour les décisions qui leur sont associés comme ci-après :

#### **Pour le Service Environnement Industriel**

- Thibault DESBARBIEUX, chef de service : codes A, B1 à B9, C, G1
- Hubert VIGOUROUX, chef de service délégué : codes A, B1 à B9, C, G1
- Hervé PAWLACZYK, adjoint au chef de service : codes A, B1 à B9, C, G1

*Département sécurité industrielle*

- Séverine LONVAUD, Cheffe de département : codes A, C, G1
- Philippe DUMORA, Chef de division risques accidentels : codes A, G1
- Eric MOULARD, Chef de division équipements sous pression : codes A, C, G1
- Chrystelle FREMAUX, Cheffe de division canalisations, coordonnatrice du pôle CANA : code C

*Département risques chroniques*

- Christophe MARTIN, Chef de département : codes A, G1
- Christian CORNOU, adjoint au chef de département : codes A, G1
- Sylvain LABORDE, adjoint au chef de département : codes A, G1
- Jacques GERMAIN, Chargé de mission Carrières : codes A3, A4

*Département énergie sol et sous-sol*

- Jean HUART, Chef de département (jusqu'au 31 août 2019) et David SANTI (à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019): codes B1 à B9, A, G1
- Peggy HARLE, Adjointe au chef de département, cheffe de division : codes B1 à B9, A, G1
- Isabelle HUBERT, Cheffe de division : codes A3, A4
- Serge DESCORNE, Chef de division (jusqu'au 31 octobre 2019) et Julien MORIN (à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2019): codes B1 à B8, A4

**Pour le Service prévention des risques naturels et hydrauliques**

- Pierre-Paul GABRIELLI, chef de service : codes B10, B11, E
- Hervé DUPOUY, chef de service délégué : codes B10, B11, E
- Yan LACAZE, chargé de mission Référent Régional Inondation : code E1

*Département risques naturels*

- Marie-Christine BARBEAU, Cheffe du département : code E1
- Agnès CHEVALIER, adjointe à la Cheffe du département : code E1

*Département ouvrages hydrauliques*

- Christian BEAU, adjoint au chef de service et chef du département(jusqu'au 31 décembre 2019) et Jean HUART (à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019) : codes B10, B11, E2
- Patrick FAYARD, Xavier ABBADIE, Laurence BIBAL, Marion CENTOFANTI, Xavier DUCREUX, Sylvie TRARIEUX, Michel FAUCHER, Pauline ARDAINE, Gisèle PALADINI, Cyril PETITPAS : code E2
- Florian VARRIERAS, adjoint au chef du département : codes B10, B11, E2
- Sandra GENIN, Valérie FLOUR, Emmanuel CREISSELS, Patrick THOMAS, Isabelle REUILLE, Brice TAUDIN (à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019): code E2

*Département Hydrométrie et Prévision des Crues Gironde-Adour-Dordogne*

- Virginie AUDIGE, cheffe de département : code E1

*Division Prévision des Crues*

- Anthony LE ROUSIC : code E1

*Division Hydrométrie :*

- Sylvain CHESNEAU : code E1

*Département Hydrométrie et Prévission des Crues Vienne-Charente-Atlantique*

- Christian BROUSSE, chef du département (jusqu'au 31 août 2019) et Isabelle LEVAVASSEUR (à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019): code E1
- Pascal VILLENAVE, adjoint au chef du département : code E1
- Fabrice MICHAUD : code E1

**pour le Service déplacements, infrastructures, transports**

- Michel DUZELIER, chef de service : code D
- Laurent SERRUS, adjoint du chef de service : code D

*Département transports routiers et véhicules*

- Gilles PINEL, chef de département : code D
- Cédric JOSEPH, chef de division (jusqu'au 31 août 2019) : code D
- Cédric MEDER chef de division Nord : code D
- Pierre ESCALE, chef de l'unité Contrôle des véhicules Nord: code D
- Alain BOQUEL, chef de l'antenne véhicules Limoges : code D
- Alain PRIOLEAU, chef de l'unité contrôle des véhicules Bordeaux (jusqu'au 31 août 2019) : code D
- Jean-Christophe COURSEAU, chef de l'unité contrôle des véhicules Sud (à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019) : code D
- Jacky MINERAY, adjoint au chef d'unité contrôle des véhicules Sud : code D
- Christophe DOUTRE, technicien contrôle véhicule : codes D1 à D3
- Stéphane ROBY, technicien contrôle véhicule : codes D1 à D3

**pour le Service patrimoine naturel**

- Stéphane ALLOUCH, Chef de service : codes F1 à F8
- Jonathan LEMEUNIER, adjoint au chef de service : codes F1 à F8

*Département appui support et transversalités*

- Isabelle LEVAVASSEUR, Cheffe de département (jusqu'au 31 août 2019) et Alain MOUNIER (à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019) : codes F1 à F7

*Département Biodiversité Continuité et espaces naturels*

- Alain VEROT, Chef du département : code F1 à F6
- Sophie AUDOUARD, adjointe au chef de département : code F1 à F6
- Olivier GOUET, adjoint au chef de département : code F1 à F6

*Département Biodiversité, espèces et connaissance*

- Julien PELLETANGE, Chef du département biodiversité, espèces et connaissance (à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019) : codes F1 à F6, F8
  - Capucine CROSNIER, adjointe au chef du département : codes F1 à F6, F8
  - Annabelle DESIRE, adjointe au chef du département : codes F1 à F6, F8
- Département eau et ressources minérales*
- Claire CASTEGNEDE-IRAOLA, cheffe du département (à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019) : code F7
  - Sébastien GOUPIL, adjoint à la cheffe du département : code F7

**pour le Service Habitat, Paysage et Territoires Durables**

- Jennifer LIEGEOIS, adjointe à la cheffe de service : code F9

*Département aménagement et paysage*

- Christophe AUFRERE chef du département aménagement et paysage (à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019) : code F9
- Bruno LIENARD, chef de division : code F9

**pour l'unité départementale**

- Benoît ROUGET, responsable du groupe des unités départementales Haute-Vienne, Corrèze et Creuse : codes A, G1
- Arnaud AGU, responsable de l'unité départementale de la Corrèze : codes A, G1

**ARTICLE 3 :** La présente décision abroge la décision du 24 janvier 2019 donnant délégation de signature à certains agents placés sous l'autorité de la DREAL Nouvelle Aquitaine – Département de la Corrèze.

**ARTICLE 4 :** La présente décision est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs du département de la Corrèze.

À Poitiers, le 29 août 2019

La Directrice Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement Nouvelle – Aquitaine



Alice-Anne MÉDARD



- ANNEXE 1-

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références	
	<p><b>A - ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL</b></p>	<p>Code de l'environnement, code minier, code du travail</p>	
A1	Les actes relatifs à la surveillance et au contrôle des transferts transfrontaliers de déchets,		
A2	Les actes relatifs à la validation des émissions annuelles de CO2 déclarées dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre,		
A3	Tout acte en lien avec l'instruction de dossiers relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement et de dossiers instruits au titre du code minier, à l'exception des arrêtés préfectoraux (autorisation, prescriptions complémentaires, consignation, mise en demeure),		
A4	La saisie de l'autorité environnementale sur les projets ICPE, mines et ouvrages électriques, en application de l'article R 122-7 du code de l'environnement,		
A5	Toutes les décisions individuelles prévues par le titre 1er du livre V du code de l'environnement, suite à un examen au cas par cas prévu dans le cadre de l'article L122-1 du code de l'environnement, et notamment les articles R122-2 et R122-3 ; sauf les décisions concernant les dossiers soumis à étude d'impact.		
	<p><b>B- ENERGIE</b></p>		
B1	Les courriers relatifs à la justification technico-économique des ouvrages, en application de la circulaire Fontaine du 9 septembre 2002,		
B2	Les courriers relatifs à la concertation préalable en application de la circulaire Fontaine du 9 septembre 2002,		
B3	Les courriers liés à l'instruction des procédures de déclaration d'utilité publique, de servitudes et à l'approbation de projet pour les ouvrages de transport et de distribution d'électricité en application du Code de l'Énergie Livre III,		
B4	Les décisions d'approbation de projet pour les ouvrages de transport et de distribution d'électricité en application du Code de l'Énergie Livre III,		
B5	Production d'électricité à partir d'énergie renouvelable, - Les décisions accordant ou refusant les certificats ouvrant droit à l'obligation d'achat pour les demandes déposées antérieurement au 30 mai 2016, en application du Code de l'Énergie Livre III, - Les courriers relatifs à l'obligation d'achat et au complément de rémunération,		
B6	Les documents liés à l'instruction des procédures relatives au transport et à la distribution de gaz naturel, à la maîtrise de l'énergie,		
B7	Les courriers relatifs au contrôle technique des ouvrages et au contrôle des champs électromagnétiques en application du Code de l'Énergie Livre III,		
B8	Les courriers et documents relatifs à l'élaboration des listes d'utilisateurs prioritaires des réseaux d'électricité, dans le cadre des consignes générales de délestages (arrêté du 05 juillet 1990), et des réseaux de gaz assurant des missions d'intérêt		

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	général (arrêté du 19 mai 2008),	
B9	Les attestations préfectorales ouvrant droit à l'achat du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturels, ainsi que les courriers et avis relatifs à l'obligation d'achat et au complément de rémunération	
B10	Les actes relatifs à l'attribution, la gestion et la fin d'une concession hydroélectrique,	
B11	L'instruction des déclarations d'augmentation de puissance des installations hydroélectriques.	
<b>C - <u>SECURITE INDUSTRIELLE</u></b>		
C1	Appareils à pression : les décisions prises en application du chapitre Ier du titre VII du livre I, du chapitre VII du titre V du livre V du code de l'environnement ou des textes d'application de cette partie du code de l'environnement, et concernant : - les mises en demeure, - les habilitations de portée locale des services d'inspection des utilisateurs pour le suivi en service des appareils à pression prévues à l'article R.557-4-1 du code de l'environnement, - les aménagements.	
C2	Canalisations de transport de matières dangereuses (gaz, hydrocarbures, produits chimiques) : - les décisions d'accord ou de refus d'aménagement aux dispositions de l'arrêté du 05 mars 2014, en application du livre V, titre V, chapitre V du code de l'environnement, - l'information du transporteur de la procédure administrative à tenir au sujet de son projet de modification de son ouvrage, en application de l'article R 555.24 du code de l'environnement.	
<b>D- <u>TRANSPORTS</u></b>		
D1	Délivrance des autorisations de mise en circulation de véhicules : - véhicules de transport en commun, - véhicules spécialisés dans les opérations de remorquage, - véhicules de transport de matière dangereuse.	
D2	Réceptions par type (RPT,NKS), réceptions à titre isolé, réceptions individuelles et identifications de véhicules,	
D3	Surveillance des centres de contrôle de véhicules légers et poids lourds, et des contrôleurs techniques	
D4	Agrément et sanction des centres de contrôle de véhicules légers et poids lourds, et des contrôleurs techniques,	
D5	Désignation d'un expert chargé d'effectuer la visite technique annuelle des petits trains routiers.	
<b>E - <u>RISQUES NATURELS ET SECURITE DES OUVRAGES HYDRAULIQUES</u></b>		
E1	Les études, évaluations et expertises en matière de risques naturels à l'exception des mouvements de terrain,	
E2	Les actes relatifs au contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques, à l'exception de ceux portant mise en demeure ou sanctions administratives.	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
<b>F - <u>PROTECTION DE LA NATURE</u></b>		
F1	Les documents administratifs et décisions relatifs à la procédure mise en œuvre en application de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et flore menacées d'extinction et des règlements communautaires correspondants (CITES),	
F2	les autorisations nécessaires aux importations, exportations et réexportations et à la délivrance des certificats intra-communautaires visées par la Convention CITES,	
F3	les décisions relatives au transport de spécimens d'espèces animales simultanément inscrites dans les annexes du règlement CE n°338/97 sus-visé, et protégés au niveau national par les arrêtés pris pour l'application des articles L411-1 et L411-2 du code de l'environnement, les décisions relatives au transport de spécimens d'espèces animales simultanément inscrites dans les annexes du règlement CE n°338/97 sus-visé, et protégés au niveau national par les arrêtés pris pour l'application des articles L411-1 et L411-2 du code de l'environnement,	
F4	les actes relatifs à la détention et à l'utilisation d'écaille de tortues marines par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés,	
F5	les actes relatifs à la détention et à l'utilisation d'ivoire d'éléphant par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés,	
F6	les actes relatifs aux permissions d'accès aux propriétés privées dans le cadre des opérations liées à la réalisation des inventaires du patrimoine naturel, et les actes relatifs au conservatoire botanique national,	
F7	La conduite des procédures de transaction pénale, en matière de police de l'eau et de police de la pêche en eau douce.	
F8	L'ensemble des actes relatifs à l'instruction de la réglementation des espèces protégées au titre des l'article L.411-2 du code de l'environnement, y compris dans le cadre de l'instruction des autorisations environnementales.	
F9	L'instruction des dossiers relatifs aux sites classés et sites inscrits, y compris dans le cadre de l'instruction des autorisations environnementales.	
<b>G – AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE</b>		
G1	Les actes relatifs à l'instruction des autorisations environnementales et des certificats de projet dans les conditions fixées par le chapitre unique du titre VIII du Livre Ier du code de l'environnement, en qualité de chef de service de l'État chargé de l'inspection des installations classées (articles R 181-2 et R 181 -3 du code de l'environnement).	

Préfecture / Cabinet du Préfet / Service des sécurités /  
Bureau interministériel de défense et de protection civiles

19-2019-09-04-001

Arrêté portant modification des membres de la commission  
consultative départementale de sécurité et d'accessibilité

**ARRÊTÉ**  
\*\*\*\*\*

**portant modification des membres de la commission consultative départementale  
de sécurité et d'accessibilité et des commissions de sécurité  
et d'accessibilité du département de la Corrèze**

**Le préfet de la Corrèze,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995, instituant une commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu le décret n° 2014-1312 du 31 octobre 2014, modifiant le décret n°95-260 du 8 mars 1995 ;

Vu le décret n°2016-1201 du 05 septembre 2016 portant modification du décret n° 95-206 du 8 mars 1995 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2015 portant renouvellement des membres de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté préfectoral du 04 février 2016, portant renouvellement des membres de la sous-commission départementale d'accessibilité ;

Vu l'arrêté préfectoral du 03 octobre 2016 portant renouvellement des membres des commissions de sécurité d'arrondissement ;

Vu le courrier de la fédération de la Corrèze des aînés ruraux « Générations mouvement »

Sur proposition du directeur de cabinet ;

**Arrête :**

**Art. 1.** - La représentation, dans les commissions de sécurité et d'accessibilité du département de la Corrèze, de l'organisme suivant, est modifiée comme suit :

↳ pour la fédération de la Corrèze des aînés ruraux « Générations mouvement » :

- **membre titulaire : Monsieur Jean-Marc Grandclaude**
- **membre suppléant : Madame Josiane Rolde**

.../...

**Art. 2.** – Les autres dispositions des arrêtés du 31 décembre 2015, du 04 février 2016 et du 03 octobre 2016 restent inchangées.

**Art. 3.** – Le secrétaire général de la Préfecture, les sous-préfets de Brive et Ussel, le directeur de cabinet, les chefs de services mentionnés dans les différents arrêtés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tulle, le 04 SEP. 2019

~~Pour le Préfet  
et par délégation  
Le Directeur de Cabinet~~

Venceslas BUBENICEK

Préfecture / Direction de la citoyenneté, de la  
réglementation et des collectivités locales / Bureau de la  
réglementation et des élections

19-2019-09-05-001

20190905 arrete organisation elections tribunal de  
*tribunal de commerce 2019 - organisation du scrutin*  
commerce 2019

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Préfecture  
Direction de la citoyenneté, de la réglementation  
et des collectivités locales  
Bureau de la réglementation et des élections

**ARRETE**  
portant convocation des électeurs et fixant les modalités  
du renouvellement de deux sièges  
au tribunal de commerce

Le préfet de la Corrèze,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code de commerce notamment les articles L.723-1 à L.723-14, L.732-3 et les articles R.723-1 à R.723-31,

Vu le code électoral,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

Vu l'arrêté ministériel du 24 mai 2011 relatif aux bulletins de vote pour l'élection des juges des tribunaux de commerce,

Vu la liste électorale,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> : convocation du corps électoral :**

Les électeurs composant le collège électoral des juges du tribunal de commerce sont appelés à voter en vue du renouvellement de deux sièges **le mercredi 9 octobre 2019** et en cas de second tour, **le mardi 22 octobre 2019**.

En cas de second tour, aucune convocation n'est adressée aux électeurs qui doivent s'enquérir par leurs propres moyens de la nécessité d'un deuxième tour de scrutin.

**Article 2 : corps électoral :**

Il est composé :

- des délégués consulaires élus en novembre 2016,
- des juges en exercice au tribunal de commerce,
- des anciens juges au sein de cette juridiction.

La liste électorale est affichée au greffe du tribunal de commerce et le demeure jusqu'au dépouillement du scrutin.

**Article 3 : mode de scrutin :**

Les élections des juges des tribunaux de commerce ont lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

**Article 4 : vote par correspondance :**

Le scrutin se déroule uniquement par correspondance.

Toutes les enveloppes d'acheminement des votes doivent être adressées, par voie postale, à la préfecture. Elles ne peuvent en aucun cas être déposées à la préfecture.

Le matériel nécessaire au vote (enveloppes électorales, enveloppes d'envoi des votes, bulletins de vote) est adressé aux électeurs le jeudi 26 septembre 2019 au plus tard.



L'électeur peut voter, pour le 1<sup>er</sup> tour, dès réception du matériel de vote. Pour être pris en compte, son vote doit parvenir à la préfecture la veille du scrutin au plus tard, soit :

- le mardi 8 octobre 2019 à 18 heures pour le premier tour
- le lundi 21 octobre 2019 pour le second tour si nécessaire.

#### **Article 5 : candidatures :**

Les candidatures sont reçues à la préfecture - direction de la citoyenneté, de la réglementation et des collectivités locales - bureau de la réglementation et des élections - jusqu'au **mercredi 18 septembre 2019, à 18 heures au plus tard.**

La déclaration de candidature doit être rédigée par écrit et signée par le candidat et peut être individuelle ou collective. Elle peut être déposée par le ou les candidats ou par une personne dûment mandatée par ce(s) dernier(s).

Chaque candidat **accompagne sa déclaration de candidature de la copie d'une pièce d'identité et d'une déclaration écrite sur l'honneur attestant :**

- qu'il remplit les conditions d'éligibilité fixées aux points 1° à 5° de l'article L.723-4 du code de commerce,
- qu'il n'est pas frappé de l'une des incapacités, incompatibilités, déchéances ou inéligibilités prévues aux articles L.722-6-1, L.722-6-2, L.723-7, L.724-3-1 et L.724-3-2 du code de commerce et aux 1° à 4° de l'article L.723-2 du même code,
- qu'il ne fait pas l'objet d'une mesure de suspension prise en application de l'article L.724-4 du code de commerce,
- qu'il n'est pas candidat dans un autre tribunal de commerce.

Après enregistrement d'une candidature, il ne peut y avoir retrait ou remplacement.

**Pour la candidature déposée dans un tribunal non limitrophe du tribunal dans lequel le juge a été précédemment élu,** la déclaration écrite sur l'honneur comprend les mêmes éléments ci-dessus mentionnés, à l'exception de l'inscription sur la liste électorale des délégués consulaires dans le ressort du tribunal de commerce ou dans le ressort des tribunaux de commerce limitrophes. Elle doit comporter en outre les indications suivantes :

- qu'il a prêté serment,
- qu'il est à jour de ses obligations déontologiques et de formation,
- qu'il a exercé les fonctions de juge consulaire pendant au moins trois ans,
- qu'il dispose d'une résidence dans le ressort du tribunal au sein duquel il se porte candidat.

La déclaration écrite sur l'honneur se suffit en elle-même. Le candidat n'a pas à produire en plus une attestation du greffier du tribunal de commerce justifiant des indications qui y sont portées (Civ.2<sup>ème</sup>, 6 juillet 1994, n° 93-60.451, Bulletin 1994 II n° 180).

#### **Article 6 : bulletins de vote :**

Les candidats souhaitant faire imprimer des bulletins de vote doivent les remettre au bureau des élections de la préfecture, **le vendredi 20 septembre 2019 au plus tard**, en nombre au moins égal à celui des électeurs inscrits, pour vérification de leur conformité aux dispositions de l'arrêté ministériel du 24 mai 2011 correspondant aux caractéristiques suivantes :

- les bulletins de vote, imprimés sur papier blanc, ne peuvent dépasser le format 148 mm x 210 mm,
- ils doivent uniquement comporter les mentions énoncées ci-après :
  - la juridiction,
  - la date de dépouillement du scrutin,
  - le nom et le prénom du ou des candidats.

Les mentions prévues par l'arrêté ministériel du 24 mai 2011 sont limitatives. Ne peuvent donc pas apparaître, sous peine de nullité, notamment la profession, l'appartenance syndicale, associative ou politique du candidat.

#### **Article 7 : dépouillement et recensement :**

Le dépouillement et le recensement des votes seront effectués par la commission d'organisation des élections dans les locaux du tribunal de commerce, 6 rue Saint Bernard à Brive-la-Gaillarde :

- le mercredi 9 octobre 2019 à 9 h 30 pour le premier tour de scrutin,
- le mardi 22 octobre 2019 à 9 h 30 en cas de deuxième tour.

**Article 8 : proclamation des résultats :**

Sont déclarés élus au premier tour les candidats ayant obtenu un nombre de voix au moins égal à la majorité des suffrages exprimés et au quart des électeurs inscrits. Si aucun candidat n'est élu ou s'il reste des sièges à pourvoir, l'élection est acquise, au second tour, à la majorité relative des suffrages exprimés. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de voix au second tour, le plus âgé est proclamé élu.

**Article 9 : communication de la liste d'émargement :**

La liste d'émargement signée par le président de la commission d'organisation des élections, demeure déposée pendant huit jours au greffe du tribunal de commerce où elle est communiquée à tout électeur qui en fait la demande.

**Article 10 : contentieux :**

Dans un délai de huit jours à compter de la proclamation des résultats, tout électeur peut contester la régularité des opérations électorales auprès du tribunal d'instance de Brive-la-Gaillarde.

Le recours est également ouvert au préfet et au procureur de la République qui peuvent l'exercer dans un délai de quinze jours à compter de la réception du procès-verbal.

**Article 11 : exécution et publication de l'arrêté :**

Le secrétaire général de la préfecture et la présidente du tribunal de commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze et dont une copie sera adressée à chaque électeur.

Tulle, le - 5 SEP. 2019

Le préfet de la Corrèze,  
Pour le Préfet  
et par délégation  
Le Secrétaire Général

Eric ZABOURAEFF

NB : Délais et voies de recours (application de l'article 21 de la loi n° 2000-231 du 12/04/2000)

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à M. le préfet de la Corrèze, 1 rue Souham – 19012 TULLE CEDEX ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à Mme la Ministre de la justice - Direction des services judiciaires – Sous-direction des ressources humaines de la magistrature – RHM4 - 13, place Vendôme - 75042 PARIS 01 ;
- soit un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif, par l'application internet « télérecours-citoyens » ou par courrier, 1 cours Vergniaud – 87000 LIMOGES.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois.



Préfecture / Direction de la coordination des politiques  
publiques et de l'appui territorial / Bureau de  
l'environnement et du cadre de vie

19-2019-09-05-002

Arrêté déclarant d'utilité publique le premier programme  
de travaux de l'opération de restauration immobilière  
portant sur 10 immeubles en centre ville de Brive la  
Gaillarde



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Préfecture  
Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial,  
Bureau de l'environnement et du cadre de vie

## ARRÊTÉ

déclarant d'utilité publique le premier programme de travaux de l'opération de restauration immobilière portant sur 10 immeubles en centre ville de Brive-la-Gaillarde.

-----  
Projet poursuivi par la commune de Brive-la-Gaillarde sur son territoire.  
-----

Le préfet de la Corrèze,

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles L 121-1 à L 121-5 et R121-1,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret du 9 mai 2018 portant nomination du préfet de la Corrèze, M. Frédéric VEAU,

Vu le dossier d'enquête comprenant notamment la délibération du conseil municipal du 22 mai 2019 sollicitant la mise à l'enquête publique, une notice explicative, un plan relatif à la situation des bâtiments concernés, la désignation des immeubles concernés, l'indication du caractère vacant ou occupé des immeubles concernés,

Vu l'arrêté du 24 juin 2019 prescrivant la mise à l'enquête publique dudit projet,

Vu les pièces constatant qu'un avis d'enquête publique a été publié, affiché et inséré dans deux journaux du département, huit jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, que le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique a été déposé à la mairie de Brive-la-Gaillarde pendant 15 jours consécutifs à partir du lundi 8 juillet 2019 inclus jusqu'au lundi 22 juillet 2019 inclus,

Vu le registre d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique déposé à la mairie de Brive-la-Gaillarde ne contenant aucune observation,

1, rue Souhaili B.P. 250 - 19012 Tulle Cedex ☎ 05 55 20 55 20 – 📠 05 55 26 82 02

Internet : [www.correze.gouv.fr](http://www.correze.gouv.fr) - courriel : [prefecture@correze.gouv.fr](mailto:prefecture@correze.gouv.fr)

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et 13h30 à 16h30dd

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur du 8 août 2019,

Considérant que ce projet de restauration immobilière permettra d'engager des actions de requalification du cadre urbain, d'améliorer l'attractivité résidentielle et commerciale du cœur historique de la ville et permettra ainsi d'engager de façon significative la réhabilitation du parc privé des logements,

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Corrèze,

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** Conformément au dossier soumis à enquête publique du 8 juillet 2019 au 22 juillet 2019 :

**- sont déclarés d'utilité publique les acquisitions immobilières et les travaux nécessaires à la réalisation du premier programme de travaux de l'opération de restauration immobilière portant sur 10 immeubles en centre ville de Brive-la-Gaillarde.**

**ARTICLE 2 :** L'expropriation des immeubles nécessaires à ce projet devra être réalisée dans un délai de cinq ans à partir de la date de publication du présent arrêté.

**ARTICLE 3 :** La procédure d'acquisition des immeubles sera poursuivie au nom de la commune de Brive-la-Gaillarde.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté peut être contesté en saisissant le tribunal administratif de Limoges d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de sa date de publication. Il peut également dans ce délai faire l'objet d'un recours administratif auprès du préfet de la Corrèze. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. La non-réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite. Il est précisé qu'outre la possibilité pour les citoyens de déposer un recours par courrier ou directement auprès du l'accueil du tribunal administratif de Limoges, ils peuvent aussi saisir le tribunal administratif par l'application Télérecours accessible sur le site [www. Telerecours.fr](http://www.Telerecours.fr).

**ARTICLE 5 :** Monsieur le secrétaire général de la préfecture, M. le sous-préfet de Brive, M. le maire de Brive-la-Gaillarde, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie leur sera adressée.

Une copie de cet arrêté sera affichée au panneau habituel de publicité de la mairie de Brive-la-Gaillarde.

Cet arrêté paraîtra, en outre, au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze.

Tulle, le **- 5 SEP. 2019**

  
**Frédéric VEAU**

Préfecture / Direction de la coordination des politiques  
publiques et de l'appui territorial / Bureau de la  
coordination administrative interministérielle

19-2019-06-21-005

Arrêté accordant la médaille d'honneur agricole à  
l'occasion de la promotion du 14 juillet 2019

CABINET DU PREFET

## A R R E T E

Accordant la médaille d'honneur agricole  
A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2019

Le préfet de la Corrèze,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;  
VU le décret 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;  
VU l'arrêté du 11 décembre 1984 autorisant les préfets, à décerner les médailles d'honneur agricoles ;  
A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2019 ;  
Sur proposition de Monsieur le directeur de cabinet,

## A R R E T E

**Article 1 :** La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

- **Monsieur BELLINA Nathanaël**  
employé de banque, Caisse régionale de crédit agricole centre France, CLERMONT-FERRAND  
demeurant à MALEMORT-SUR-CORREZE
- **Monsieur VALET Franck**  
employé de banque, Caisse régionale de crédit agricole centre France, CLERMONT-FERRAND  
demeurant à LISSAC-SUR-COUZE

**Article 2 :** La médaille d'honneur agricole Vermeil est décernée à :

- **Madame CHALAYE Monique**  
gestionnaire PSSP, MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DU LIMOUSIN, LIMOGES  
demeurant à GIMEL-LES-CASCADES
- **Madame DUMOND Christine**  
assistante sociale, MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DU LIMOUSIN, LIMOGES  
demeurant à USSAC
- **Madame FARGES Mireille**  
analyste bancaire, Caisse régionale de crédit agricole centre France, CLERMONT-FERRAND  
demeurant à SEILHAC
- **Madame QUINERY Isabelle**  
expert informatique départementale, MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DU LIMOUSIN,  
LIMOGES  
demeurant à TULLE



- **Monsieur TAURISSON Pascal**  
employé de banque, Crédit Agricole Centre France, CLERMONT-FERRAND  
demeurant à MALEMORT-SUR-CORREZE
- **Monsieur TEYSSIER Laurent**  
contrôleur, MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DU LIMOUSIN, LIMOGES  
demeurant à SAINTE-FORTUNADE

**Article 3** : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

- **Madame ANDRIEUX Marie-Elisabeth**  
Employée de banque,, Caisse régionale de crédit agricole centre France, CLERMONT-FERRAND  
demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE
- **Monsieur AUPETIT Pascal**  
Conseiller professionnel, Caisse régionale de crédit agricole centre France, CLERMONT-FERRAND  
demeurant à DONZENAC
- **Monsieur ESPINASSE Philippe**  
gestionnaire PSSP, MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DU LIMOUSIN, LIMOGES  
demeurant à LAGUENNE
- **Monsieur FEIX Pierre**  
Employé, MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DU LIMOUSIN, LIMOGES  
demeurant à SAINTE-FORTUNADE
- **Madame GORON Béatrice**  
Responsable de service infirmier, MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DU LIMOUSIN, LIMOGES  
demeurant à PANDRIGNES
- **Madame JAYLES Monique**  
employée de banque, Crédit Agricole Centre France, CLERMONT-FERRAND  
demeurant à VARETZ
- **Madame LIONET Sylvie**  
employée de banque, Caisse régionale de crédit agricole centre France, CLERMONT-FERRAND  
demeurant à SAINTE-FORTUNADE
- **Monsieur LOPEZ Patrick**  
Technicien des services généraux, MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DU LIMOUSIN, LIMOGES  
demeurant à TULLE
- **Madame ROUME Corinne**  
Infirmière, MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DU LIMOUSIN, LIMOGES  
demeurant à SEILHAC
- **Madame VERDIER Catherine**  
responsable clientèles, Caisse régionale de crédit agricole centre France, CLERMONT-FERRAND  
demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE

**Article 4 :** La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

- **Madame BITARELLE Nicole**  
Technicien PSSP, MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DU LIMOUSIN, LIMOGES  
demeurant à SAINTE-FORTUNADE
- **Monsieur DUMOND Christian**  
employé de banque, Caisse régionale de crédit agricole centre France, CLERMONT-  
FERRAND  
demeurant à ARNAC-POMPADOUR
- **Madame JAYLES Monique**  
employée de banque, Crédit Agricole Centre France, CLERMONT-FERRAND  
demeurant à VARETZ
- **Madame MERGEY Catherine**  
employée de banque, Caisse régionale de crédit agricole centre France, CLERMONT-  
FERRAND  
demeurant à PERPEZAC-LE-NOIR
- **Monsieur MIRAT Jacques**  
employé de banque, Caisse régionale de crédit agricole centre France, CLERMONT-  
FERRAND  
demeurant à CHAMEYRAT
- **Monsieur NOAILHAC Alain**  
employé de banque, Caisse régionale de crédit agricole centre France, CLERMONT-  
FERRAND  
demeurant à MASSERET

**Article 5 :** Monsieur le secrétaire général et Monsieur le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tulle, le 21/06/2019

Le préfet,

  
Frédéric VEAU



Préfecture / Direction de la coordination des politiques  
publiques et de l'appui territorial / Bureau de la  
coordination administrative interministérielle

19-2019-06-26-003

Arrêté accordant la médaille d'honneur du Travail à  
l'occasion de la promotion du 14 juillet 2019



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

ARRETE

Accordant la médaille d'honneur du Travail

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2019

Le Préfet de la Corrèze  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

Sur proposition de Monsieur le directeur du cabinet,

**ARRETE**

**Art.1** : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- **Monsieur AGOSTINI Philippe** demeurant à MEYSSAC  
Délégué Médical, NOVARTIS PHARMA S.A.S., RUEIL-MALMAISON.
- **Monsieur ALLOUK Bouchaïb** demeurant à USSAC  
Animateur de vente, CARREFOUR DRIVE, MONDEVILLE.
- **Monsieur ANDRE Patrick** demeurant à UZERCHE  
Conducteur de machine automatique, ETS LEGRAND, LIMOGES.
- **Monsieur ANGLAIS Frédéric** demeurant à USSEL  
Conducteur finition, ISOROY PANNEAUX DE CORREZE, USSEL.
- **Monsieur ANTUNES Philippe** demeurant à BAR  
Conducteur d'Engins, VINCI Construction Terrassement, NANTERRE.
- **Monsieur ASSANTE Olivier** demeurant à COSNAC  
Responsable agence, TEREVA SARLAT, SARLAT-LA-CANEDA.
- **Madame AUBRY Catherine** demeurant à SAINT-ANGEL  
Assistante Supply Chain, MULTI PACKAGING SOLUTIONS SAS, USSEL.
- **Monsieur AUDINET Arnaud Daniel** demeurant à SADROC  
Technicien maintenance opérationnelle, Vinci Autoroutes ASF BRIVE, BRIVE.
- **Madame BADUEL Nathalie** demeurant à BORT-LES-ORGUES  
Employée Commerciale, SAS DELCY BIS, BORT-LES-ORGUES.
- **Monsieur BALCON Reynald** demeurant à JUILLAC  
Opérateur Régleur, SICAME, POMPADOUR.
- **Madame BARRIER Isabelle** demeurant à USSAC  
Agent qualifiée service logistique, PHOTONIS, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame BAUDINAT Christelle Béatrice** demeurant à USSEL  
Hôtesse de caisse, CENTRE LECLERC - USSEL, USSEL.
- **Monsieur BAYLE Lionel Régis** demeurant à USSAC  
Délégué commercial, PICOTY S.A., LA SOUTERRAINE.

- **Madame BENEYTON Valérie** demeurant à LUBERSAC  
Agent d'accueil, APRIA, MONTREUIL.
- **Monsieur BERGOUGNOUX Jean-Louis** demeurant à MEYSSAC  
Responsable technique, CEA, GRAMAT.
- **Monsieur BESSOT Dominique Jean Francois** demeurant à CHARTRIER-FERRIERE  
Technicien Méthodes Industrialisation, SOCAT, TERRASSON-LAVILLEDIEU.
- **Monsieur BEYNAT Christian Olivier** demeurant à CHIRAC-BELLEVUE  
Technicien Maintenance, CONSTELLIUM, USSEL.
- **Madame BONASSI Florence Claire** demeurant à MALEMORT-SUR-CORREZE  
Gestionnaire de clientèle patrimoniale en banque, CAISSE D'EPARGNE d'Auvergne et du Limousin, CLERMONT-FERRAND.
- **Monsieur BONATO Christophe** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Conseiller, POLE EMPLOI NOUVELLE-AQUITAINE, BORDEAUX.
- **Monsieur BORDAS Ludovic** demeurant à ESPAGNAC  
Technicien de maintenance, CHARAL, EGLETONS.
- **Madame BORIE Florence** demeurant à MEILHARDS  
Infirmière diplômée d'état, MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE, CHAMBERET.
- **Monsieur BOURGEADE Odile** demeurant à BORT-LES-ORGUES  
Employée Commercial, SAS DELCY BIS, BORT-LES-ORGUES.
- **Madame BOURG Véronique** demeurant à MALEMORT-SUR-CORREZE  
Conseillère de Mode, VETIR, MONTREVAULT-SUR-EVRE.
- **Monsieur BOURLIATAUD Didier Pierre Frédéric** demeurant à CHAMBERET  
Aide médico psychologique, MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE, CHAMBERET.
- **Madame BOURZAT Marie-Christine** demeurant à YSSANDON  
Cuisinière, SODEXO SANTE MEDICO SOCIAL, LE HAILLAN.
- **Monsieur BRELAY Harry** demeurant à SAINT-HILAIRE-PEYROUX  
Ingénieur chef de projet, BORGWARNER, EYREIN.
- **Madame BREUIL Marie-Laure** demeurant à PERPEZAC-LE-NOIR  
Responsable de service, CPAM HAUTE VIENNE, LIMOGES.
- **Monsieur BRIGNARD Johan** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Hyperviseur niveau 5B, CARSAT CENTRE OUEST, LIMOGES.
- **Madame BRISSAUD Nadine Marie** demeurant à SAINT-MEXANT  
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI NOUVELLE-AQUITAINE, BORDEAUX.
- **Madame BUNISSET Cécile** demeurant à SAINT-ANGEL  
Assistante Logistique, ISOROY PANNEAUX DE CORREZE, USSEL.
- **Madame CESSAC Marie-Pierre** demeurant à SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE  
Professionnelle de fabrication P2, PHOTONIS, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur CHANOURDIE Eric** demeurant à TULLE  
Conducteur de ligne, BORGWARNER, EYREIN.
- **Madame CLAVEAU Marie-Christine** demeurant à SAINTE-FEREOLE  
Secrétaire commerciale, BAFFET MATERIAUX, SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE.
- **Madame COIGNAC Marie-Christine** demeurant à SAINT-VIANCE  
Assistante comptable confirmée, SOC FIDUCIAIRE NATIO EXPERTISE COMPTABLE, COURBEVOIE.
- **Madame COISSAC Nelly** demeurant à CHAMBERET  
Aide médico psychologique, MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE, CHAMBERET.
- **Monsieur COISSAC Vincent** demeurant à CHAMBERET  
Aide-soignant, MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE, CHAMBERET.
- **Monsieur COUDERT Pierre** demeurant à SAINTE-FEREOLE

Technicien principal, CEA, GRAMAT.

- **Monsieur COULON Didier** demeurant à VARS-SUR-ROSEIX  
Boulangier - pâtissier, SARL LAULIE, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame DAURAT RAVEL Nathalie** demeurant à EGLETONS  
Contrôleuse CND, NEXTER Mechanics, TULLE.
- **Madame DECAIX Stéphanie** demeurant à LUBERSAC  
Conseillère clientèle privée, BANQUE TARNEAUD, LIMOGES.
- **Madame DECLoux Florence** demeurant à CHAMBERET  
Aide-soignante, MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE, CHAMBERET.
- **Monsieur DE FIGUEIREDO Manuel** demeurant à SAINT-MEXANT  
Plâtrier Peintre, SARL ENTREPRISE PEREIRA, TULLE.
- **Madame DENIAU Valérie** demeurant à VARETZ  
Cadre position 2, PHOTONIS, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur DE OLIVEIRA Jér** demeurant à BORT-LES-ORGUES  
Managa Rayon Boucherie, SAS DELCY BIS, BORT-LES-ORGUES.
- **Monsieur DESAGUILIER Yves** demeurant à SAINT-SOLVE  
Ajusteur Outilleur, SICAME, POMPADOUR.
- **Madame DESIRE Agnes** demeurant à LARCHE  
Opératrice logistique polyvalente, TEREVA SARLAT, SARLAT-LA-CANEDA.
- **Monsieur DESMICHEL Cyril** demeurant à MEYMAC  
Chargé de gestion des réseaux, SAUR, NIMES.
- **Monsieur DE SOUSA Philippe** demeurant à VITRAC-SUR-MONTANE  
Animateur d'Equipe, CHARAL, EGLETONS.
- **Madame DE SOUSA Séverine** demeurant à CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE  
Assistante technique, AFPA EGLETONS, ROSIERS-D'EGLETONS.
- **Madame DEVIERS Laurence** demeurant à JUGEALS-NAZARETH  
Infirmière, Centre médico-chirurgical Les Cèdres, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame DE VOS Mauricette** demeurant à LUBERSAC  
Employé commercial 2, CARREFOUR MARKET, OBJAT.
- **Monsieur DOCO James** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Conducteur S.P.L, TRANSPORTS BERNIS, LIMOGES.
- **Monsieur DROUVIN Stephane** demeurant à COLLONGES-LA-ROUGE  
Responsable d'études, EUROVIA GPI, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur DUCROS Fabien** demeurant à SAINT-PRIVAT  
Responsable laboratoire, BORGWARNER, EYREIN.
- **Madame DUMAS Sylvie** demeurant à MARCILLAC-LA-CROISILLE  
Salariée A.S.F, Vinci Autoroutes ASF BRIVE, BRIVE.
- **Madame DUVALET Lydie** demeurant à COSNAC  
Régularatrice Sécurité Trafic, Vinci Autoroutes ASF BRIVE, BRIVE.
- **Madame ELISIO NUNES Rosalinda** demeurant à USSAC  
Manager relation clients, AUCHAN RETAIL FRANCE, CROIX.
- **Madame FARGES Isabelle** demeurant à EYBURIE  
Aide médico psychologique, MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE, CHAMBERET.
- **Madame FAUREL Patricia** demeurant à MALEMORT-SUR-CORREZE  
Employé commercial confirmée, GEANT CASINO, MALEMORT-SUR-CORREZE.
- **Monsieur FEIX Patrice** demeurant à BEYNAT  
Chef de chantier, SOCIETE SIORAT, USSAC.
- **Monsieur FERRIERE Pierre** demeurant à VIGEOIS

- Ingénieur Méthodes Tests, BORGWARNER, EYREIN.
- **Monsieur FEUGEAS Jean-Marie** demeurant à PERPEZAC-LE-NOIR  
Chef de secteur commerce, SAS SADEF MR BRICOLAGE, BRIVE-LA-GAILLARDE.
  - **Monsieur FEYDEL Frédéric Edouard** demeurant à VALIERGUES  
Coordinateur technique decoupe, MULTI PACKAGING SOLUTIONS SAS, USSEL.
  - **Monsieur FROIDEFOND Laurent** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Chauffeur de camion, ENTREPRISE MALET, TOULOUSE.
  - **Madame GABORIEAU Isabelle Jacqueline** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Opérateur polyvalent, BORGWARNER, EYREIN.
  - **Madame GENEIX Carole** demeurant à COSNAC  
Analyste programmeuse, ALLARD EMBALLAGES, BRIVE-LA-GAILLARDE.
  - **Madame GENESTE Patricia Claude** demeurant à AFFIEUX  
Agent Logistique et Agent Hôtelier, MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE, CHAMBERET.
  - **Monsieur GIRARD Michel** demeurant à USSEL  
Conducteur Machine Impression, MULTI PACKAGING SOLUTIONS SAS, USSEL.
  - **Madame GOMES Bernadette** demeurant à CHAMBERET  
Infirmière, MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE, CHAMBERET.
  - **Monsieur GORSE Francis Noel** demeurant à ROSIERS-D'EGLETONS  
OP Nettoyage, CHARAL, EGLETONS.
  - **Monsieur GRAND Claude** demeurant à BORT-LES-ORGUES  
Responsable laboratoire, SOCIETE FROMAGERE DE RIOM-ES-MONTAGNES - LACTALIS, RIOM-ES-MONTAGNES.
  - **Madame GROSJEAN Carole Anne** demeurant à COMBRESSOL  
Assistante de production, CHARAL, EGLETONS.
  - **Monsieur GUIGUET Bruno** demeurant à TULLE  
Responsable d'atelier 1ere transformation, CHARAL, EGLETONS.
  - **Monsieur GUITTARD Philippe** demeurant à BORT-LES-ORGUES  
Managa Rayon Boucherie, SAS DELCY BIS, BORT-LES-ORGUES.
  - **Monsieur GUYARD Jean Luc** demeurant à BORT-LES-ORGUES  
Employé Commercial, SAS DELCY BIS, BORT-LES-ORGUES.
  - **Monsieur HAPPIETTE Stephane** demeurant à ALLASSAC  
Cadre, CHARAL, EGLETONS.
  - **Monsieur HOSPITAL David** demeurant à LAPLEAU  
Plombier, SAS SOUBRANNE, EGLETONS.
  - **Monsieur HOURTOULE Raphaël** demeurant à SAINT-CHAMANT  
Conducteur de ligne, BORGWARNER, EYREIN.
  - **Monsieur JOINEL Ghislain Yannick Patrick** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Technicien de Maintenance, SOCAT, TERRASSON-LAVILLEDIEU.
  - **Monsieur JUGIE Daniel** demeurant à COSNAC  
Chef de chantier, SEBTP CONSTRUCTION, BRIVE-LA-GAILLARDE.
  - **Madame JULLIEN Nadine** demeurant à SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE  
Technicien d'atelier, PHOTONIS, BRIVE-LA-GAILLARDE.
  - **Monsieur JURVILLIER Yann** demeurant à BORT-LES-ORGUES  
Ouvrier qualifié, MENUISERIES DU CENTRE, YDES.
  - **Madame JUST FAYE Sylvie** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Poste de gestionnaire polyvalent achats, Vinci Autoroutes ASF BRIVE, BRIVE.
  - **Monsieur LACOSTE Christophe** demeurant à LIOURDRES  
Conducteur process, SNC GER'SON PIERROT GOURMAND, ALTILLAC.



- **Madame LADSOUS Regine Odette Simone** demeurant à MALEMORT-SUR-CORREZE  
Cadre bancaire, CREDIT MUTUEL DE LOIRE-ATLANTIQUE ET DU CENTRE-OUEST,  
NANTES.
- **Madame LAGUNA Jeanine** demeurant à NAVES  
Opérateur polyvalent, BORGWARNER, EYREIN.
- **Monsieur LANDRON Denis** demeurant à MALEMORT-SUR-CORREZE  
Régleur, S.A.S EUROCAST, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur LARY Jean-Michel** demeurant à ALLASSAC  
Responsable d'exploitation, ENDEL ENGIE, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur LASCAUD Hervé Norbert** demeurant à TULLE  
Plâtrier et peintre, SARL ENTREPISE PEREIRA, TULLE.
- **Madame LASSERRE Sandrine** demeurant à SAINT-VIANCE  
Agent technique, PHOTONIS, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame LAVIGNE Lactitia Corinne** demeurant à USSAC  
Secrétaire, SAS SADEF MR BRICOLAGE, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur LECIEURE Fabrice** demeurant à CHAMBERET  
Cuisinier, MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE, CHAMBERET.
- **Madame LECOURT Sandrine Michele Fernande** demeurant à SAINT-CERNIN-DE-LARCHE  
Superviseur Péage, Vinci Autoroutes ASF BRIVE, BRIVE.
- **Monsieur LEGER Christophe** demeurant à SAINT-BONNET-AVALOUZE  
Ouvrier d'abattage, CHARAL, EGLETONS.
- **Madame LELIEVRE Carla** demeurant à CHAMBERET  
Aide médico psychologique, MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE, CHAMBERET.
- **Monsieur LESTRADE David** demeurant à BILHAC  
Responsable de rayon, BIARS DISTRIBUTION, BIARS-SUR-CERE.
- **Monsieur LIZEAUX Stephane Christophe** demeurant à SAINTE-FORTUNADE  
Réfèrent technique contrôle, CPAM de la Corrèze, TULLE.
- **Madame LOPES Maria De Lurdes** demeurant à USSEL  
Employée d'usine, JELD-WEN, USSEL.
- **Monsieur LOURADOUR Jérôme** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Patissier, SARL BRIOCHERIE DE PALAIS, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur MAGNAVAL Hervé** demeurant à ALLASSAC  
Agent technique, PHOTONIS, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame MAISONNEUVE Sylvia** demeurant à EGLETONS  
Opératrice traitement des achats, CHARAL, EGLETONS.
- **Madame MALGOUYRE Patricia** demeurant à DONZENAC  
Professionnelle de Fabrication P3, PHOTONIS, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur MARTY Fabrice** demeurant à LARCHE  
Technicien etudes maintenance, ALLARD EMBALLAGES, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur MASSIAS Alain** demeurant à SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE  
Technicien d'atelier, PHOTONIS, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame MASSIAS Stéphanie** demeurant à PALAZINGES  
Conseillère Clientèle 3ème niveau, SAUR, NIMES.
- **Madame MAURIERE Karine** demeurant à SARRAN  
Employée Commerciale, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE.
- **Madame MAURY Sylvie** demeurant à SAINT-PARDOUX-L'ORTIGIER  
Responsable administrative, MR BRICOLAGE TULLE, TULLE.
- **Madame MAYRE Sophie** demeurant à MALEMORT-SUR-CORREZE  
Aide-soignante, Centre médico-chirurgical Les Cèdres, BRIVE-LA-GAILLARDE.

- **Monsieur MAYS THIERRY** demeurant à ESPARTIGNAC  
aide médico psychologique, MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE, CHAMBERET.
- **Monsieur MAZAUD Marc** demeurant à LADIGNAC-SUR-RONDELLES  
Formateur en conduite routière, AFPA EGLETONS, ROSIERS-D'EGLETONS.
- **Monsieur MELIN Philippe Louis** demeurant à SAINT-HILAIRE-FOISSAC  
Agent expédition, CHARAL, EGLETONS.
- **Madame MENDES-REBEYROTTE Virginie** demeurant à CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE  
Responsable de Secteur, ONET SERVICES, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur MEYRIGNAC Hervé Yves** demeurant à SAINTE-FORTUNADE  
Adjoint de direction chargé de l'accompagnement éducatif, BATIMENT CFA LIMOUSIN,  
LIMOGES.
- **Monsieur MIERMONT Eric** demeurant à LARCHE  
AM Posté ligne 4, CONDAT SAS, LE LARDIN-SAINT-LAZARE.
- **Madame MOINARD Fabienne Sabine** demeurant à MOUSTIER-VENTADOUR  
Assistante technique, AFPA EGLETONS, ROSIERS-D'EGLETONS.
- **Monsieur MOINARD Michaël** demeurant à LOUIGNAC  
Chef d'équipe transformation, ALLARD EMBALLAGES, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame MONGIS Ghislaine** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Vendeuse, BURTON S.A.S., MARNE LA VALLEE.
- **Monsieur MONPIOUX Gérard** demeurant à SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE  
Salarié, TIMAC AGRO, SAINT MALO.
- **Monsieur MOREL Mickaël** demeurant à GIMEL-LES-CASCADES  
Conducteur de ligne, BORGWARNER, EYREIN.
- **Madame MORLAIX Annick** demeurant à NOAILLES  
Technicien d'atelier, PHOTONIS, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame MOUNAC Stéphanie** demeurant à ALLASSAC  
Régulateur sécurité trafic, Vinci Autoroutes ASF BRIVE, BRIVE.
- **Monsieur NEEL Frédéric** demeurant à SEILHAC  
Ouvrier, NEXTER Mechanics, TULLE.
- **Madame PALUS Patricia** demeurant à MALEMORT-SUR-CORREZE  
Responsable assurance qualité, NEXTER Mechanics, TULLE.
- **Monsieur PANTIGNY Aurélien** demeurant à BRIGNAC-LA-PLAINE  
Chauffeur livreur, ALLIANCE HEALTHCARE-REPARTITION, SAINT-VIANCE.
- **Madame PARADINAS Magali** demeurant à BRIGNAC-LA-PLAINE  
Hôtesse de caisse, SAS SADEF MR BRICOLAGE, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame PELISSIER Carine Elisabeth** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE,  
BORDEAUX.
- **Monsieur PENANT Gilles** demeurant à CHIRAC-BELLEVUE  
Opérateur Maintenance, CONSTELLIUM, USSEL.
- **Madame PEREZ Sandrine** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Professionnelle de Fabrication P3, PHOTONIS, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur PERS Jean-Paul** demeurant à LAPLEAU  
Agent technico-pédagogique, AFPA EGLETONS, ROSIERS-D'EGLETONS.
- **Monsieur PINAUD Stéphane-Patrice** demeurant à BEYSSAC  
Opérateur - Gestion des réseaux d'eau potable, SAUR, NIMES.
- **Monsieur PIRES Georges** demeurant à USSEL  
Ouvrier, CONSTELLIUM, USSEL.
- **Madame PLAZANET Pierrette** demeurant à SAINT-HILAIRE-LES-COURBES

- Aide-soignante, MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE, CHAMBERET.
- **Monsieur POUZAUD Nicolas** demeurant à ARGENTAT  
Technicien d'études, NEXTER Mechanics, TULLE.
  - **Monsieur PRESSET Mathieu** demeurant à CLERGOUX  
Technicien, FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA CORREZE,  
LAGUENNE.
  - **Monsieur PUGNET-DUMAS Sabine** demeurant à EYREIN  
Assistante technique, AFPA EGLETONS, ROSIERS-D'EGLETONS.
  - **Madame QUENTINET Virginie** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Chef de secteur administratif, SAS SADEF MR BRICOLAGE, BRIVE-LA-GAILLARDE.
  - **Madame RAMOS DE MIRANDA Maria** demeurant à CHIRAC-BELLEVUE  
Aide chef d'équipe distribution, PIERRE FABRE MEDICAMENT, USSEL.
  - **Madame REDONDO Marie Sylvie** demeurant à ALLASSAC  
Technicien prestations, CPAM de la Corrèze, TULLE.
  - **Madame REVERDEL Chantal** demeurant à CHASTEАUX  
Technicien d'Atelier, PHOTONIS, BRIVE-LA-GAILLARDE.
  - **Monsieur RIBEROT Fabien Nicolas** demeurant à ROSIERS-DE-JUILLAC  
Chauffeur GR6, STEF TRANSPORT, DONZENAC.
  - **Monsieur RIBET Peggy** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Directrice Des Ressources Humaines, BORGWARNER, EYREIN.
  - **Madame RICHARD Ludivine** demeurant à SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT  
Opératrice conditionnement, CHARAL, EGLETONS.
  - **Monsieur RICHET Cyril** demeurant à CHASTEАUX  
Ingénieur Technico Commercial, SEW USOCOME SAS, HAGUENAU.
  - **Madame RIGAUDIE Laetitia** demeurant à PEYRISSAC  
Animatrice, MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE, CHAMBERET.
  - **Madame RIOUX Laurence** demeurant à LARCHE  
Agent technique, PHOTONIS, BRIVE-LA-GAILLARDE.
  - **Madame RITOU Christelle** demeurant à CORNIL  
Conseillère de clientèle, MAAF Assurances, NIORT.
  - **Monsieur ROQUE Jacky** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Cariste, S.A.S EUROCAST, BRIVE-LA-GAILLARDE.
  - **Madame ROSEAU Sandra** demeurant à USSAC  
Employée de bureau, SAS MAISON BUGЕAT, BRIVE-LA-GAILLARDE.
  - **Monsieur ROUCHETTE Nicolas** demeurant à PERPEZAC-LE-BLANC  
Conducteur de Travaux, EUROVIA GPI, BRIVE-LA-GAILLARDE.
  - **Madame ROUZAIROL Catherine** demeurant à CHAMBERET  
Aide Médico Psychologique, MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE, CHAMBERET.
  - **Monsieur ROUZAYROL Richard** demeurant à SAINT-PRIVAT  
Boucher, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE.
  - **Monsieur ROYER Georges** demeurant à SAINT-ELOY-LES-TUILERIES  
Conducteur de car, VOYAGES VILESSOT, SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.
  - **Monsieur SAGNE Jérôme** demeurant à SAINT-PARDOUX-L'ORTIGIER  
Technicien méthodes UAP, BORGWARNER, EYREIN.
  - **Monsieur SERRE Stéphane** demeurant à COSNAC  
Agent de maîtrise principal, PHOTONIS, BRIVE-LA-GAILLARDE.
  - **Madame SIMOES DE BRITO Ana Paula** demeurant à OBJAT  
Conseillère en Gestion des droits, POLE EMPLOI NOUVELLE-AQUITAINE, BORDEAUX.

- **Monsieur SOLAL Cédric** demeurant à ALBUSSAC  
Responsable d'équipe produit, NEXTER Mechanics, TULLE.
- **Madame SOULET Véronique** demeurant à CUBLAC  
Technicien d'atelier, PHOTONIS, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame SOULIER Léatitia** demeurant à TULLE  
Reporter 4 ème échelon, SA LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
- **Monsieur SOURNAT Laurent** demeurant à USSEL  
Employé commercial, CENTRE LECLERC - USSEL, USSEL.
- **Monsieur TABORDA José** demeurant à SAINT-MEXANT  
Préparateur Méthodes, BORGWARNER, EYREIN.
- **Monsieur TABORDA Philippe** demeurant à TULLE  
Employé Comté d'Entreprise, BORGWARNER, EYREIN.
- **Madame TECHER Muriel** demeurant à DAMPNIAT  
Employée, CPAM de la Corrèze, TULLE.
- **Madame TEYSSANDIER Stéphanie** demeurant à MANSAC  
Responsable ADV, ALLARD EMBALLAGES, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur TORRES RONDA Jacques** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Aide coucher M10, CONDAT SAS, LE LARDIN-SAINT-LAZARE.
- **Madame TOURNADRE Claudine** demeurant à MESTES  
Agent administratif, CENTRE LECLERC - USSEL, USSEL.
- **Madame TOURNADRE Martine** demeurant à EGLETONS  
Assistante technique, AFPA EGLETONS, ROSIERS-D'EGLETONS.
- **Madame TREMON Christel** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Vendeuse confirmée en jardinerie, JARDILAND ENSEIGNES SAS, JOINVILLE-LE-PONT.
- **Monsieur TREMOULET Cyrille** demeurant à SAINT-PRIEST-DE-GIMEL  
Responsable de Ligne, BORGWARNER, EYREIN.
- **Monsieur TRESPEUCH Bruno** demeurant à BORT-LES-ORGUES  
Responsable unité de production, MENUISERIES DU CENTRE, YDES.
- **Monsieur VERGNE Jean-Claude** demeurant à COSNAC  
Responsable du domaine support régional, Vinci Autoroutes ASF BRIVE, BRIVE.
- **Monsieur VERLHAC Romain** demeurant à SAINT-CYR-LA-ROCHE  
Cadre, STEF TRANSPORT, DONZENAC.
- **Monsieur VIDAL Nathalie** demeurant à USSEL  
Opérateur Moule, CONSTELLIUM, USSEL.
- **Madame VIDOIRE Sandrine** demeurant à USSEL  
Employée commercial, CENTRE LECLERC - USSEL, USSEL.
- **Monsieur VILLENA Bruno** demeurant à COSNAC  
Pinceautier, S.A.S MARQUARDT/CHALIMONT, MALEMORT-SUR-CORREZE.
- **Monsieur WARD Laurent** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Ouvrier, SOCAT, TERRASSON-LAVILLEDIEU.
- **Madame ZANETTI Sandrine** demeurant à CHARTRIER-FERRIERE  
Employée de station polyvalent, SAS SGPM, CRESSENSAC.
- **Monsieur ZORTEA Olivier** demeurant à EGLETONS  
Conducteur de ligne, BORGWARNER, EYREIN.

**Art.2 :** La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :

- **Madame ALBESSARD Martine** demeurant à BORT-LES-ORGUES  
Employée Commerciale, SAS DELCY BIS, BORT-LES-ORGUES.

- **Madame ARFEUILLERE Carinne Michèle** demeurant à USSEL  
Employée Team Leader Production, CONSTELLIUM, USSEL.
- **Monsieur ARNAUD Philippe** demeurant à BEAULIEU-SUR-DORDOGNE  
Technicien électromécanicien 1er niveau, SAUR, NIMES.
- **Monsieur AUBERT Philippe** demeurant à LANTEUIL  
Chauffeur poids lourd, COLAS SUD-OUEST, LA CHAPELLE-AUX-BROCS.
- **Monsieur BARRIERE Thierry** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Chauffeur livreur, ALLIANCE HEALTHCARE-REPARTITION, SAINT-VIANCE.
- **Monsieur BASKAYA Yusuf** demeurant à EGLETONS  
Affûteur, CHARAL, EGLETONS.
- **Monsieur BENADJEMIA Aïssa** demeurant à SAINT-EXUPERY-LES-ROCHES  
Ouvrier, CONSTELLIUM, USSEL.
- **Madame BENADJEMIA Khadija** demeurant à CHAMBERET  
Agent Logistique, MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE, CHAMBERET.
- **Madame BERCHE Florence** demeurant à CHAMBERET  
Aide médico psychologique, MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE, CHAMBERET.
- **Monsieur BERGOUGNOUX Jean-Louis** demeurant à MEYSSAC  
Responsable technique, CEA, GRAMAT.
- **Madame BEZAUD Frédérique** demeurant à SAINT-ANGEL  
Coordinatrice Service Client et Administratif, JELD-WEN, USSEL.
- **Monsieur BIGLIARDI Joël** demeurant à CHAMEYRAT  
Responsable d'exploitation, EUROVIA GPI, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur BOILEAU Eric** demeurant à EGLETONS  
Ouvrier, CHARAL, EGLETONS.
- **Madame BONTEMPS Murielle** demeurant à SAINTE-FORTUNADE  
Directrice d'Agence, CIC SUD OUEST, BORDEAUX.
- **Monsieur BORDAS Didier** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Opérateur, S.A.S EUROCAST, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur BORDAS Eric** demeurant à SAINT-BONNET-L'ENFANTIER  
Conducteur Combiné, ALLARD EMBALLAGES, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame BORIE Christine** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Chef de vente, VETIR, MONTREVAULT-SUR-EVRE.
- **Madame BOTTER Michèle** demeurant à BEYSSENAC  
Ouvrière Spécialisée, SICAME, POMPADOUR.
- **Madame BOUILLAGUET Janine Dominique** demeurant à DONZENAC  
Employée administrative, SA LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
- **Madame BOUILLAGUET Régine** demeurant à SAINT-VIANCE  
Employée de bureau, Vinci Autoroutes ASF BRIVE, BRIVE.
- **Madame BRISSON Elisabeth** demeurant à NAVES  
Opérateur, BORGWARNER, EYREIN.
- **Monsieur CAPETTE Jean-Michel** demeurant à CUBLAC  
Chauffeur, STEF TRANSPORT, DONZENAC.
- **Monsieur CHARBONNIER Laurent Marcel Vincent** demeurant à MOUSTIER-VENTADOUR  
Chargé d'affaires, VINCI Construction Terrassement, NANTERRE.
- **Monsieur CHIRIER Alfred** demeurant à DAMPNIAT  
Ouvrier routier, COLAS SUD-OUEST, LA CHAPELLE-AUX-BROCS.
- **Madame CHOFFIER Annette** demeurant à ALLASSAC  
Pinceautière, S.A.S MARQUARDT/CHALIMONT, MALEMORT-SUR-CORREZE.

- **Madame CLARICE Valérie** demeurant à SAINT-BONNET-AVALOUZE  
Aide-soignante, CPAM de la Corrèze, TULLE.
- **Madame COLLY Brigitte** demeurant à USSAC  
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE,  
BORDEAUX.
- **Madame COLOMB Brigitte** demeurant à NOAILLES  
Assistante de direction, BORGWARNER, EYREIN.
- **Monsieur CORDEIRO Michel** demeurant à SARRAN  
Régleur, COREDEC SAS, EGLETONS.
- **Monsieur COUDERT Jean Claude** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Inspecteur Assurance AXA, AXA France IARD/VIE, NANTERRE.
- **Monsieur COUDERT Pierre** demeurant à SAINTE-FEREOLE  
Technicien principal, CEA, GRAMAT.
- **Monsieur COULON Didier** demeurant à VARS-SUR-ROSEIX  
Boulangier - pâtissier, SARL LAULIE, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame COURTIAL Martine** demeurant à FEYT  
Aide cuisine, FONDATION CLAUDE POMPIDOU - EHPAD Le Chavanon, MERLINES.
- **Madame CREMOUX Nathalie** demeurant à SAINT-HILAIRE-PEYROUX  
Infirmière, Centre médico-chirurgical Les Cèdres, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame CROUSILLAC Claudine** demeurant à LUBERSAC  
Assistante comptable/gestion, SICAME, POMPADOUR.
- **Madame DECLoux Florence** demeurant à CHAMBERET  
Aide-soignante, MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE, CHAMBERET.
- **Monsieur DE FIGUEIREDO Manuel** demeurant à SAINT-MEXANT  
Plâtrier Peintre, SARL ENTREPRISE PEREIRA, TULLE.
- **Monsieur DE MATOS EUSEBIO Antonio** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Chef d'Equipe, OCP REPARTITION, SAINT-PARDOUX-L'ORTIGIER.
- **Monsieur DESA Etienne** demeurant à EGLETONS  
Ouvrier, CHARAL, EGLETONS.
- **Monsieur DUFOUR Daniel Christian** demeurant à SAINT-MEXANT  
Technicien de Maintenance, ETS LEGRAND, LIMOGES.
- **Madame DUFRAISSE Mylène** demeurant à SOUDEILLES  
Formmatrice, AFPA EGLETONS, ROSIERS-D'EGLETONS.
- **Madame DUMOND Marie Christine** demeurant à CHAMBERET  
Aide-soignante, MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE, CHAMBERET.
- **Madame DUPUY Nathalie** demeurant à SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE  
Responsable ressources humaines, TEREVA SARLAT, SARLAT-LA-CANEDA.
- **Monsieur DURANT Jean Francis Marcel** demeurant à CUBLAC  
Directeur d'Achats, SOCAT, TERRASSON-LAVILLEDIEU.
- **Madame ERNST Isabella Renée France** demeurant à MALEMORT-SUR-CORREZE  
Directrice Adjointe du CFA les 13 Vents, CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT  
CORREZE, TULLE.
- **Monsieur ESTRADÉ Thierry** demeurant à COMBRESSOL  
Préparateur de Commandes, CHARAL, EGLETONS.
- **Monsieur EYROLLE Frédéric** demeurant à DONZENAC  
Conducteur de travaux, Vinci Autoroutes ASF BRIVE, BRIVE.
- **Madame FAURE Françoise Pascale** demeurant à MASSERET  
Agent Administratif, MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE, CHAMBERET.
- **Madame FEUGEADE Catherine** demeurant à SAINTE-FEREOLE

- Assistante Comptable, ALLARD EMBALLAGES, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur FEYDEL Bernard Michel** demeurant à USSEL  
Maçon, POMAR CONSTRUCTION, USSEL.
  - **Madame FRAYSSE Nadine** demeurant à MEYMAC  
Assistante de direction, ISOROY PANNEAUX DE CORREZE, USSEL.
  - **Madame FRILEUX Marie Claude Maryse** demeurant à CHAMBERET  
Aide-soignante, MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE, CHAMBERET.
  - **Monsieur FROIDEFOND Laurent** demeurant à ALLASSAC  
Inspecteur conseil, AXA France IARD/VIE, NANTERRE.
  - **Monsieur GATEAU Philippe** demeurant à ALLASSAC  
Agent clientèle 6ème niveau, SAUR, NIMES.
  - **Monsieur GERAUD Alain** demeurant à SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE  
Coucher M10, CONDAT SAS, LE LARDIN-SAINT-LAZARE.
  - **Monsieur GINIER Serge** demeurant à VARETZ  
Contrôleur qualité papier, CONDAT SAS, LE LARDIN-SAINT-LAZARE.
  - **Madame GOUNET Isabelle** demeurant à SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE  
Hôtesse de caisse et employée commerciale, AUCHAN SUPERMACHE TERRASSON,  
TERRASSON.
  - **Monsieur GOURSAC Franck Michel Joseph** demeurant à LAGRAULIERE  
Chef d'Equipe, COLAS SUD-OUEST, CONDAT-SUR-VIENNE.
  - **Monsieur GRAEBER Xavier François** demeurant à LARCHE  
Responsable transformation, ALLARD EMBALLAGES, BRIVE-LA-GAILLARDE.
  - **Monsieur GUIGNARD Jean** demeurant à LAGARDE-ENVAL  
Employé d'assurance, MAAF ASSURANCES, CHAURAY.
  - **Madame GUINDRE Christine** demeurant à TROCHE  
Ouvrière spécialisée, SICAME, POMPADOUR.
  - **Madame GUITARD Martine** demeurant à MANSAC  
Secrétaire, EIFFAGE ROUTE, DONZENAC.
  - **Monsieur JANICOT Alain** demeurant à PERPEZAC-LE-NOIR  
Chauffeur livreur, ALVEA S.N.C., MONTPOUILLAN.
  - **Monsieur JUGIE Daniel** demeurant à COSNAC  
Chef de chantier, SEBTP CONSTRUCTION, BRIVE-LA-GAILLARDE.
  - **Monsieur KNORST Marc** demeurant à FAVARS  
Chef de chantier BTP, VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT, EGUILLES.
  - **Monsieur LACOMBE Patrick** demeurant à BORT-LES-ORGUES  
Opérateur relais logistique, PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS, SAINT-PRIEST.
  - **Monsieur LACROIX Bruno** demeurant à SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT  
Ouvrier d'abattoir, CHARAL, EGLETONS.
  - **Madame LALOUETTE Marie-Odile** demeurant à DONZENAC  
Pinceautière, S.A.S MARQUARDT/CHALIMONT, MALEMORT-SUR-CORREZE.
  - **Monsieur LARY Jean-Michel** demeurant à ALLASSAC  
Responsable d'exploitation, ENDEL ENGIE, BRIVE-LA-GAILLARDE.
  - **Madame LEYGNAC Nathalie** demeurant à SARRAN  
Opérateur, BORGWARNER, EYREIN.
  - **Monsieur LONGEANIE Christian** demeurant à USSEL  
Technicien Maintenance, CONSTELLIUM, USSEL.
  - **Madame LOPES Maria De Lurdes** demeurant à USSEL  
Employée d'usine, JELD-WEN, USSEL.

- **Monsieur MAGNE Laurent** demeurant à USSEL  
Ouvrier d'Usine, CONSTELLIUM, USSEL.
- **Monsieur Malfant Christophe** demeurant à SAINTE-FEREOLE  
Chef de Secteur, EDGEWELL PERSONAL CARE FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
- **Madame MARCHE Nathalie** demeurant à USSEL  
Ouvrière, JELD-WEN, USSEL.
- **Monsieur MARQUES Antoine** demeurant à USSAC  
Chauffeur répandeuse, SOCIETE SIORAT, USSAC.
- **Madame MASDUPUY Nadine** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Secrétaire, Vinci Autoroutes ASF BRIVE, BRIVE.
- **Monsieur MAURY Joël** demeurant à EGLETONS  
Ouvrier, CHARAL, EGLETONS.
- **Monsieur MAZENQ Hervé** demeurant à TULLE  
Contrôleur du recouvrement, URSSAF du Limousin, TULLE.
- **Monsieur MENDES Mario** demeurant à CORNIL  
Ouvrier abattoir, CHARAL, EGLETONS.
- **Monsieur MESLARD Patrick** demeurant à LUBERSAC  
Technicien Ordonnancement, SICAME, POMPADOUR.
- **Madame MINARD Catherine** demeurant à LAGUENNE  
Vérificateur recouvrement, URSSAF du Limousin, TULLE.
- **Madame MONGIS Ghislaine** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Vendeuse, BURTON S.A.S., MARNE LA VALLEE.
- **Madame MORINI Béatrice** demeurant à SADROC  
Secrétaire, Vinci Autoroutes ASF BRIVE, BRIVE.
- **Monsieur NAMUR Fabrice Maurice** demeurant à VARETZ  
Ouvrier Spécialisé, S.A.S EUROCAST, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur NENNA Frédéric** demeurant à MOUSTIER-VENTADOUR  
Ouvrier, CHARAL, EGLETONS.
- **Madame NICAUD Monique** demeurant à CHAMBERET  
Agent Service, MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE, CHAMBERET.
- **Monsieur NOUAILLAT Laurent** demeurant à OBJAT  
Chauffeur super poids lourd, SOCIETE SIORAT, USSAC.
- **Monsieur PENAUD Alain** demeurant à TULLE  
Directeur industrie, O.G.F., PARIS.
- **Monsieur PERRIER Eric** demeurant à SAINTE-FORTUNADE  
Approvisionnement, TEREVA SARLAT, SARLAT-LA-CANEDA.
- **Madame PEYRAUD Josette Annie** demeurant à CHAMBERET  
Agent de service, MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE, CHAMBERET.
- **Madame PIGEROL Nathalie Céline Joëlle** demeurant à SAINT-SETIERS  
Opérateur Métal, CONSTELLIUM, USSEL.
- **Monsieur PINEDA Philippe** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Manager Projet PO, VALEO MATERIAUX DE FRICTION S.A.S., LIMOGES.
- **Madame PINTO Maria** demeurant à NOAILHAC  
Secrétaire, JARDILAND ENSEIGNES SAS, JOINVILLE-LE-PONT.
- **Monsieur PIRES Alcino** demeurant à BORT-LES-ORGUES  
Menuisier, MENUISERIES DU CENTRE, YDES.
- **Madame PLAZANET Pierrette** demeurant à SAINT-HILAIRE-LES-COURBES  
Aide-soignante, MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE, CHAMBERET.



- **Madame PORTE Sylvie Eliane** demeurant à CHAMBERET  
Agent de Service, MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE, CHAMBERET.
- **Monsieur RAFFAILLAC Philippe Jean Arnaud** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Responsable service méthodes, ALLARD EMBALLAGES, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur RAYNAL Jean Francis Marcel** demeurant à OBJAT  
Responsable Amélioration des Process, SOCAT, TERRASSON-LAVILLEDIEU.
- **Madame RENAUDIE Catherine Paulette** demeurant à LUBERSAC  
Ouvrière qualifiée, VALADE S.A.S, LUBERSAC.
- **Monsieur REYGADE Marc** demeurant à SAINTE-FORTUNADE  
Chef d'équipe, INEO RESEAUX CENTRE, TULLE.
- **Madame REYGNER Joelle** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Employée de service, STE RESTAURATION SERVICES SUD, LE HAILLAN.
- **Monsieur REYNIER Dominique** demeurant à ALLASSAC  
Aide conducteur combiné, ALLARD EMBALLAGES, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur ROBERGE Jean Luc** demeurant à USSEL  
Directeur Technique et Qualité, CONSTELLIUM, USSEL.
- **Monsieur ROCA Ange** demeurant à NEUVIC  
Electricien, BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES, MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.
- **Madame ROUGIER Marie-Laure** demeurant à PEROLS-SUR-VEZERE  
Agent de Service, MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE, CHAMBERET.
- **Madame ROUZAIROL Catherine** demeurant à CHAMBERET  
Aide Médico Psychologique, MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE, CHAMBERET.
- **Madame SABOURIN Catherine** demeurant à LE LONZAC  
Chargée de projets logiciel, ETS LEGRAND, LIMOGES.
- **Monsieur SALVARY Philippe** demeurant à BORT-LES-ORGUES  
Opérateur, PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS, SAINT-PRIEST.
- **Madame SANIS Myriam** demeurant à COSNAC  
Employée d'assurance, MAAF ASSURANCES SA, CHAURAY.
- **Madame SCHAEFLER Aurore** demeurant à AYEN  
Secrétaire, Centre médico-chirurgical Les Cèdres, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur SIMON Bruno** demeurant à SAINT-PRIVAT  
Contremaitre chantier, INEO RESEAUX CENTRE, TULLE.
- **Madame SOLH Fatima** demeurant à JUGEALS-NAZARETH  
Aide soignante, Centre médico-chirurgical Les Cèdres, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur TEIXEIRA DE SOUSA Antonio Manuel** demeurant à TULLE  
Employé, CHARAL, EGLETONS.
- **Monsieur TENDERO Serge Guy** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Aide-comptable Fournisseur, ETS LEGRAND, LIMOGES.
- **Monsieur TESSON Bruno Louis Henri** demeurant à SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE  
Responsable laboratoire, SOCAT, TERRASSON-LAVILLEDIEU.
- **Monsieur TONEL Jean-Claude** demeurant à SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE  
Coordinateur clientèle, Vinci Autoroutes ASF BRIVE, BRIVE.
- **Madame TRAEN Mauricette** demeurant à EGLETONS  
Assistante de direction, CHARAL, EGLETONS.
- **Monsieur VEDRENNE Hervé** demeurant à EGLETONS  
Responsable des Ventes, CHARAL, EGLETONS.
- **Madame VEDRENNE Mylène** demeurant à EGLETONS  
Agent accueil standard, CHARAL, EGLETONS.

- **Madame VEYSSEIX Christine** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Conseillère de clientèle particuliers, CREDIT COOPERATIF, NANTERRE CDX.

**Art.3 :** La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- **Monsieur AUCOUTURIER Laurent** demeurant à LISSAC-SUR-COUZE  
Agent technique principal, PHOTONIS, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur BARROT Philippe** demeurant à OBJAT  
Agent d'exploitation, STEF TRANSPORT, DONZENAC.
- **Monsieur BECHET Gérard** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Magasinier, ALLIANCE HEALTHCARE-REPARTITION, SAINT-VIANCE.
- **Monsieur BERGOUGNOUX Jean-Louis** demeurant à MEYSSAC  
Responsable technique, CEA, GRAMAT.
- **Monsieur BOSSELUT Christian** demeurant à SAINT-JULIEN-LE-VENDOMOIS  
cariste, VALADE S.A.S, LUBERSAC.
- **Monsieur BOUCHARREL Laurent Pascal** demeurant à CHANTEIX  
Conducteur de Travaux, INEO RESEAUX CENTRE, TULLE.
- **Madame BOUILLAGUET Annette** demeurant à JUILLAC  
Magasinier, SICAME, POMPADOUR.
- **Monsieur BOURDAIN Jean Pierre** demeurant à USSEL  
Technicien BE, CONSTELLIUM, USSEL.
- **Madame BRUNERIE Nadine** demeurant à OBJAT  
Cadre de Santé, Centre médico-chirurgical Les Cèdres, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur CAVAROC Philippe Henri Roger** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Conducteur simple face, ALLARD EMBALLAGES, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur CESSAT Philippe** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Opérateur logistique polyvalent, TEREVA SARLAT, SARLAT-LA-CANEDA.
- **Madame CEYRAT Martine** demeurant à SAINT-JAL  
Conductrice de Machine, ETS LEGRAND, LIMOGES.
- **Madame CHARLOT Nadine** demeurant à SAINT-HILAIRE-PEYROUX  
Conseillère vendeuse, SA ESPACE VERT DU LIMOUSIN, LIMOGES.
- **Madame CHELSTOWSKI Marie Christine** demeurant à BORT-LES-ORGUES  
Employée Commerciale, SAS DELCY BIS, BORT-LES-ORGUES.
- **Madame CIPRIEN Sophie** demeurant à AUBAZINES  
Approvisionneur - Gestionnaire, NEXTER Mechanics, TULLE.
- **Monsieur COMBAS Marc** demeurant à ALLASSAC  
Chauffeur livreur, TEREVA SARLAT, SARLAT-LA-CANEDA.
- **Madame CONDACHOU Martine** demeurant à UZERCHE  
Opératrice d'emballage, ETS LEGRAND, LIMOGES.
- **Monsieur COUDERT Pierre** demeurant à SAINTE-FEREOLE  
Technicien principal, CEA, GRAMAT.
- **Monsieur COULON Didier** demeurant à VARS-SUR-ROSEIX  
Boulangier - pâtissier, SARL LAULIE, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur DAGNEAU Bernard** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
CONSEILLER A L EMPLOI, POLE EMPLOI NOUVELLE-AQUITAINE, BORDEAUX.
- **Monsieur DA SILVA Fernando** demeurant à SOUDEILLES  
Boucher, CHARAL, EGLETONS.
- **Monsieur DEDENIS Michel** demeurant à GOURDON-MURAT  
Conducteur d'Engins, COLAS SUD-OUEST, CONDAT-SUR-VIENNE.

- **Monsieur DE FIGUEIREDO Manuel** demeurant à SAINT-MEXANT  
Plâtrier Peintre, SARL ENTREPRISE PEREIRA, TULLE.
- **Monsieur DENGREMONT Martine Cécile** demeurant à OBJAT  
Employée de banque, LCL - CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
- **Monsieur DE SOUSA José** demeurant à ROSIERS-D'EGLETONS  
Cuisinier, AFPA EGLETONS, ROSIERS-D'EGLETONS.
- **Monsieur DONZEAU Christian** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
PDG de filiale, SADE - COMPAGNIE GENERALE DE TRAVAUX D'HYDRAULIQUE, PARIS.
- **Madame DUFRAISSE Mylène** demeurant à SOUDEILLES  
Formatrice, AFPA EGLETONS, ROSIERS-D'EGLETONS.
- **Madame DUMAS Françoise** demeurant à OBJAT  
Conseiller en Assurance, SMABTP, PARIS.
- **Madame DUMOND Marie Christine** demeurant à CHAMBERET  
Aide-soignante, MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE, CHAMBERET.
- **Monsieur DUPEUX Marie Laure** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Responsable du personnel technique, S.A.S EUROCAST, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur ESTEVE Louis** demeurant à BORT-LES-ORGUES  
Conducteur travaux, INEO RESEAUX HAUTE TENSION, VILLEURBANNE.
- **Madame FAURE Françoise Pascale** demeurant à MASSERET  
Agent Administratif, MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE, CHAMBERET.
- **Monsieur FAYOLLE Gilles** demeurant à SAINT-VIANCE  
Manutentionnaire, STEF TRANSPORT, DONZENAC.
- **Monsieur FEYDEL Bernard Michel** demeurant à USSEL  
Maçon, POMAR CONSTRUCTION, USSEL.
- **Monsieur FORNONI Jean - Luc** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Conducteur Bobst 160, ALLARD EMBALLAGES, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame FOURNIER Marie Hélène** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame FRAYSSE Christine** demeurant à TULLE  
Employée de banque, BANQUE TARNEAUD, LIMOGES.
- **Madame FRAYSSE Martine** demeurant à CHAMEYRAT  
Responsable RH adjointe, NEXTER Mechanics, TULLE.
- **Monsieur GAUTHIER Gilles** demeurant à USSEL  
Opérateur Moule TGP, CONSTELLIUM, USSEL.
- **Monsieur GILLET Bruno** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Assureur, GENERALI, PARIS.
- **Monsieur GOULFIER Arnaud** demeurant à SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE  
Directeur d'établissement, ALLIANCE HEALTHCARE-REPARTITION, SAINT-VIANCE.
- **Madame GOULMY Catherine** demeurant à VARETZ  
Cadre position 2, PHOTONIS, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur GUILLEMAIN Jean-Loup** demeurant à ROSIERS-D'EGLETONS  
Chef de cuisine, AFPA EGLETONS, ROSIERS-D'EGLETONS.
- **Monsieur GUITARD Jean Philippe** demeurant à MANSAC  
Coucheur, CONDAT SAS, LE LARDIN-SAINT-LAZARE.
- **Madame HAROZ Maya** demeurant à EGLETONS  
Opérateur, BORGWARNER, EYREIN.
- **Madame HENRY Florence Armande** demeurant à SALON-LA-TOUR  
Responsable qualité, FINI METAUX, LIMOGES.

- **Monsieur JIMENEZ Alexandre** demeurant à TULLE  
Opérateur polyvalent, BORGWARNER, EYREIN.
- **Monsieur JOLIVET Bruno Pascal** demeurant à SEILHAC  
Agent de maîtrise, ETS LEGRAND, LIMOGES.
- **Monsieur JUBERTIE Alain** demeurant à MALEMORT-SUR-CORREZE  
Technico-Commercial Sédentaire, TEREVA SAS, BOURG EN BRESSE.
- **Monsieur JUGIE Daniel** demeurant à COSNAC  
Chef de chantier, SEBTP CONSTRUCTION, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame KURS Josiane Michelle** demeurant à USSEL  
Technico-Commercial, MULTI PACKAGING SOLUTIONS SAS, USSEL.
- **Madame LACHAUD Claudine Marguerite** demeurant à FAVARS  
Chargée de la lutte contre la fraude, CPAM de la Corrèze, TULLE.
- **Madame LARRAUFIE Sylvie** demeurant à COSNAC  
Assistante ADV, ALLARD EMBALLAGES, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur LARROQUE Christophe** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
AEST, JC DECAUX FRANCE, NEUILLY SUR SEINE.
- **Monsieur LARY Jean-Michel** demeurant à ALLASSAC  
Responsable d'exploitation, ENDEL ENGIE, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame LASCAUX Christine Marie Anna** demeurant à CHAMBERET  
Aide-soignante, MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE, CHAMBERET.
- **Monsieur LEBECH René Antoine** demeurant à USSEL  
Chef chantier T.P, EIFFAGE FOREZIENNE D'ENTREPRISES, LEMPDES.
- **Monsieur LINARES Didier** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Chauffeur Préparateur, OCP REPARTITION, SAINT-PARDOUX-L'ORTIGIER.
- **Madame LONGUECHAUD Sylvie** demeurant à LUBERSAC  
Assistante administration des ventes, VALADE S.A.S, LUBERSAC.
- **Monsieur LUC Regis** demeurant à LAMAZIERE-BASSE  
Soudeur, CONSTELLIUM, USSEL.
- **Monsieur MANIERE Patrice** demeurant à VARETZ  
Chargé de production - traitement 1er niveau, SAUR, NIMES.
- **Madame MAZALEYRAT Brigitte Pascale** demeurant à AFFIEUX  
Aide médico psychologique, MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE, CHAMBERET.
- **Monsieur MAZENQ Hervé** demeurant à TULLE  
Contrôleur du recouvrement, URSSAF du Limousin, TULLE.
- **Madame MAZERBOURG Solange Michelle** demeurant à CHAMBERET  
Aide-soignante, MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE, CHAMBERET.
- **Monsieur MECHAUSSIE Serge** demeurant à CHAMBOULIVE  
Technicien contrôleur qualité, SICAME, POMPADOUR.
- **Madame MECHAUSSIE Sylvie** demeurant à CHAMBOULIVE  
Aide-Soignant, CPAM de la Corrèze, TULLE.
- **Madame MICALAUDIE Sylvie** demeurant à EGLETONS  
Animatrice d'équipe 3ème transformation, CHARAL, EGLETONS.
- **Madame MICHARD Sylvie** demeurant à SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE  
Infirmière diplômée d'état titulaire, Centre médico-chirurgical Les Cèdres, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame MONGIS Ghislaine** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Vendeuse, BURTON S.A.S., MARNE LA VALLEE.
- **Madame MONTEIL Sylvie** demeurant à ROSIERS-D'EGLETONS  
Conditionneuse, CHARAL, EGLETONS.

- **Madame MORINI Béatrice** demeurant à SADROC  
Secrétaire, Vinci Autoroutes ASF BRIVE, BRIVE.
- **Monsieur NAMUR Jean-Luc** demeurant à SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES  
Routier, STEF TRANSPORT, DONZENAC.
- **Madame NICAUD Monique** demeurant à CHAMBERET  
Agent Service, MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE, CHAMBERET.
- **Madame PABIOT Yvette** demeurant à MERLINES  
Aide cuisine, FONDATION CLAUDE POMPIDOU - EHPAD Le Chavanon, MERLINES.
- **Madame PARNY Christine** demeurant à CHARTRIER-FERRIERE  
Secrétaire comptable, SODEXO JUSTICE SERVICES, UZERCHE.
- **Monsieur PEREIRA CABRAL Antonio-Luis** demeurant à USSAC  
Compagnon Professionnel Maçon, EIFFAGE CONSTRUCTION LIMOUSIN, LIMOGES.
- **Monsieur PHILIPPOT Jean Paul** demeurant à DARNETS  
Opérateur sur une chaîne d'abattage, CHARAL, EGLETONS.
- **Madame PLAZANET Pierrette** demeurant à SAINT-HILAIRE-LES-COURBES  
Aide-soignante, MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE, CHAMBERET.
- **Madame PORTE Sylvie Eliane** demeurant à CHAMBERET  
Agent de Service, MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE, CHAMBERET.
- **Monsieur POUCHOU Yves** demeurant à PALAZINGES  
VRP, TEREVA SAS, BOURG EN BRESSE.
- **Monsieur PROM Jean Pierre** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Opérateur, S.A.S EUROCAST, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame RIVASSOU Maryse Rose** demeurant à LE LONZAC  
Aide médico psychologique, MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE, CHAMBERET.
- **Monsieur ROSSIGNOL Eric** demeurant à COLLONGES-LA-ROUGE  
Ingénieur POS 3A, PHOTONIS, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame ROUGERIE Monique Angéline** demeurant à SAINT-CYR-LES-CHAMPAGNES  
Ouvrière Spécialisée, SICAME, POMPADOUR.
- **Monsieur ROVES Michel** demeurant à BORT-LES-ORGUES  
Ouvrier qualifié, MENUISERIES DU CENTRE, YDES.
- **Monsieur SANTAX Serge** demeurant à USSAC  
Conducteur coupeuses 13-14-15, CONDAT SAS, LE LARDIN-SAINT-LAZARE.
- **Monsieur SARANT Hervé** demeurant à OBJAT  
Employé de banque, BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE, BORDEAUX.
- **Monsieur SAULE Daniel** demeurant à ALBIGNAC  
Employé libre service, GEANT CASINO, MALEMORT-SUR-CORREZE.
- **Monsieur SENCE Fred** demeurant à LAGUENNE  
Réfèrent technique du recouvrement, URSSAF du Limousin, TULLE.
- **Monsieur SOLLADIE Eric** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Régleur et opérateur réfèrent, SOLEV, MARTEL.
- **Monsieur SOUBRIER Serge** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Cadre position 2, PHOTONIS, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur SOULIER Jean-Claude** demeurant à SAINT-PRIVAT  
Ouvrier spécialisé d'abattoir, SOL SAS, ARGENTAT.
- **Madame SOURIE Josiane** demeurant à NONARDS  
Agent d'entretien, ADMR MAISON D'ACCUEIL DE GLANES, GLANES.
- **Madame TALLET Sylvie** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Employée de banque, BANQUE TARNEAUD, LIMOGES.

- **Madame TARIF Martine** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Agent technique service médical, SERVICE MÉDICAL LIMOUSIN POITOU-CHARENTES, LIMOGES.
- **Monsieur TEILHET Christian** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Agent de maîtrise, ETS LEGRAND, LIMOGES.
- **Madame TILLARD Murielle** demeurant à VARETZ  
HOTESSE DE CAISSE, CARREFOUR MARKET, OBJAT.
- **Monsieur TONIAL André** demeurant à EGLETONS  
Compagnon Professionnel Maçon, EIFFAGE CONSTRUCTION LIMOUSIN, LIMOGES.
- **Monsieur UON Bora** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Opérateur, S.A.S EUROCAST, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur VALEILLE Marc** demeurant à MALEMORT-SUR-CORREZE  
Technicien méthodes UAP, BORGWARNER, EYREIN.
- **Monsieur VATEL Dominique** demeurant à USSAC  
Cadre de direction, SOCIETE GÉNÉRALE, PARIS.
- **Monsieur VEDRENNE Didier** demeurant à EGLETONS  
Opérateur nettoyage expert, CHARAL, EGLETONS.
- **Madame VIALANEIX Marie-José** demeurant à MONTAIGNAC-SAINT-HIPPOLYTE  
Assistante de direction, AFPA EGLETONS, ROSIERS-D'EGLETONS.
- **Monsieur VIDAL Daniel** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Agent technique principal, PHOTONIS, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame VIDAL Irène** demeurant à MALEMORT-SUR-CORREZE  
Infirmière, Centre médico-chirurgical Les Cèdres, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur VILLECHENAUD Hervé** demeurant à USSAC  
Agent principal administratif, PHOTONIS, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur ZARZA Juan-Emmanuel** demeurant à SAINT-ANGEL  
Technicien d'essais non destructifs, NEXTER Mechanics, TULLE.

**Art.4 :** La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur ANRIGO Jean-Pierre** demeurant à SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE  
Agent technique, PHOTONIS, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame ANTOINE Elisabeth** demeurant à ALLASSAC  
Professionnelle de Fabrication P3, PHOTONIS, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur BARGERIE ROLAND** demeurant à SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE  
Agent Maintenance Moule, S.A.S EUROCAST, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur BERGOUGNOUX Jean-Louis** demeurant à MEYSSAC  
Responsable technique, CEA, GRAMAT.
- **Monsieur BORDEZ Guy Daniel Michel** demeurant à FAVARS  
Chef d'équipe, INEO RESEAUX CENTRE, TULLE.
- **Monsieur BOUDIE Jean-Michel** demeurant à MALEMORT-SUR-CORREZE  
Technicien d'Atelier, PHOTONIS, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame BROQUERIE Maryline** demeurant à SAINTE-FEREOLE  
Agent administratif, URSSAF du Limousin, TULLE.
- **Monsieur CARIOU Jean-Marc** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Chef des Ventes, TEREVA SAS, BOURG EN BRESSE.
- **Monsieur CEYRAT Alain** demeurant à COSNAC  
Tourneur conventionnel et commande numérique, MECABRIVE-INDUSTRIES, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur CHASSAGNARD Didier** demeurant à MARCILLAC-LA-CROISILLE  
Formateur, EATP, EGLETONS.
- **Monsieur CHASSAGNARO Didier** demeurant à MARCILLAC-LA-CROISILLE  
Formateur, EATP, EGLETONS.
- **Monsieur COMBAS Marc** demeurant à ALLASSAC

- Chauffeur livreur, TEREVA SARLAT, SARLAT-LA-CANEDA.
- **Monsieur CONDAT Pascal Claude** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Contrôleur magasinier, NEXTER Mechanics, TULLE.
  - **Monsieur CRAPET André** demeurant à MANSAC  
Employé principal, GEANT CASINO, MALEMORT-SUR-CORREZE.
  - **Monsieur DE FIGUEIREDO Manuel** demeurant à SAINT-MEXANT  
Platrier Peintre, SARL ENTREPRISE PEREIRA, TULLE.
  - **Madame DELALANDRE Annie** demeurant à TULLE  
Responsable gestion sociale, SOC FIDUCIAIRE NATIO EXPERTISE COMPTABLE,  
COURBEVOIE.
  - **Madame DELBOS Eliane** demeurant à MANSAC  
Vendeuse conseil expo, TEREVA SAS, BOURG EN BRESSE.
  - **Madame DELNAUD Dominique** demeurant à MALEMORT-SUR-CORREZE  
Employée commerciale, GEANT CASINO, MALEMORT-SUR-CORREZE.
  - **Madame DELTEIL Dominique** demeurant à BRIGNAC-LA-PLAINE  
Employée, URSSAF du Limousin, TULLE.
  - **Madame DESHORS Bernadette** demeurant à ALLASSAC  
Comptable, KPMG ENTREPRISE, BRIVE-LA-GAILLARDE.
  - **Monsieur DOUSSAUD Alain** demeurant à CUBLAC  
Technicien Fonderie, S.A.S EUROCAST, BRIVE-LA-GAILLARDE.
  - **Monsieur DUBOIS Jean-Yves** demeurant à SAINTE-FORTUNADE  
Technicien méthodes, NEXTER Mechanics, TULLE.
  - **Monsieur DUMOND André Noël** demeurant à EYBURIE  
Agents retours clients et environnement, ETS LEGRAND, LIMOGES.
  - **Monsieur FERRAS Auguste** demeurant à NAVES  
Conducteur de ligne, BORGWARNER, EYREIN.
  - **Monsieur FEYDEL Bernard Michel** demeurant à USSEL  
Maçon, POMAR CONSTRUCTION, USSEL.
  - **Monsieur FILIPE Orlando** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Chef d'équipe transformation, ALLARD EMBALLAGES, BRIVE-LA-GAILLARDE.
  - **Monsieur FRONTY Eric** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Technicien Maintenance, S.A.S EUROCAST, BRIVE-LA-GAILLARDE.
  - **Madame GENESTE Michelle** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Agent principal approvisionnement, PHOTONIS, BRIVE-LA-GAILLARDE.
  - **Madame GERAUDIE Martine Louise** demeurant à MONTAIGNAC-SAINT-HIPPOLYTE  
Conditionneuse, CHARAL, EGLETONS.
  - **Monsieur GIRAUD Pascal** demeurant à USSEL  
Cuisinier, FONDATION CLAUDE POMPIDOU - EHPAD Le Chavanon, MERLINES.
  - **Monsieur GRELET Marc** demeurant à LAGARDE-ENVAL  
Conducteur de ligne, BORGWARNER, EYREIN.
  - **Monsieur GUILLARD Jean-Pierre** demeurant à VARETZ  
Chauffeur poids lourd, STEF TRANSPORT, DONZENAC.
  - **Monsieur HAROZ Jean Christian** demeurant à EGLETONS  
Magasinier, CHARAL, EGLETONS.
  - **Monsieur HENRY Jean-Michel** demeurant à SALON-LA-TOUR  
Responsable Contrôle, MECABRIVE-INDUSTRIES, BRIVE-LA-GAILLARDE.
  - **Madame HERMIDA Christine** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Assistante Achat, SOCAT, TERRASSON-LAVILLEDIEU.
  - **Madame INGRAND Martine Michele** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE,  
BORDEAUX.
  - **Monsieur JUBERTIE Alain** demeurant à MALEMORT-SUR-CORREZE  
Technico-Commercial Sédentaire, TEREVA SAS, BOURG EN BRESSE.
  - **Monsieur JUGIE Daniel** demeurant à COSNAC  
Chef de chantier, SEBTP CONSTRUCTION, BRIVE-LA-GAILLARDE.
  - **Madame LACOMBE Anne Marie Christine** demeurant à MALEMORT-SUR-CORREZE  
Directrice Agence Bancaire, BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE,  
BORDEAUX.
  - **Monsieur LACOTTE Alain** demeurant à NESPOULS  
Chauffeur poids lourd, TEREVA SAS, BOURG EN BRESSE.

- **Monsieur LADAVIERE Claude** demeurant à SAINT-PARDOUX-LE-VIEUX  
Responsable laboratoire, CONSTELLIUM, USSEL.
- **Monsieur LAFON Philippe Guy** demeurant à USSEL  
Mouleur Noyauteur, CONSTELLIUM, USSEL.
- **Monsieur LARY Jean-Michel** demeurant à ALLASSAC  
Responsable d'exploitation, ENDEL ENGIE, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame LASCAUX Christine Marie Anna** demeurant à CHAMBERET  
Aide-soignante, MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE, CHAMBERET.
- **Monsieur LAUSSAC Jean-Claude** demeurant à MERCOEUR  
Conducteur de moyens, ETS LEGRAND, LIMOGES.
- **Monsieur LENFANT Jean Jacques** demeurant à TROCHE  
Régleur, SICAME, POMPADOUR.
- **Madame LEONAT Béatrice** demeurant à SAINT-VIANCE  
Employée de restauration expérimentée, SODEXO - SOCIETE FRANCAISE DE RESTAURATION ET SERVICES, LE HAILLAN.
- **Madame LESCURE Nadine** demeurant à EGLETONS  
Assistante administratif, CHARAL, EGLETONS.
- **Monsieur LESSINGER THIERRY** demeurant à SERVIERES-LE-CHATEAU  
Ingénieur-Cadre, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
- **Monsieur MARLIAC Christian** demeurant à USSEL  
Agent technique, CONSTELLIUM, USSEL.
- **Madame MAS Elisabeth** demeurant à OBJAT  
Employée, CARREFOUR MARKET, OBJAT.
- **Madame MAZERBOURG Solange Michelle** demeurant à CHAMBERET  
Aide-soignante, MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE, CHAMBERET.
- **Madame MAZIERE Odile Marie Claude** demeurant à COMBRESSOL  
Assistante technique, CHARAL, EGLETONS.
- **Monsieur MEKHALFIA Nordine** demeurant à ROSIERS-D'EGLETONS  
Agent d'Entretien Maintenance, CHARAL, EGLETONS.
- **Monsieur MONZAT Roland** demeurant à LARCHE  
Agent technique, PHOTONIS, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur MORGANTI Gilbert** demeurant à PEROLS-SUR-VEZERE  
Employé, BANQUE DE FRANCE, MARNE-LA-VALLEE.
- **Madame MOTHARD Françoise** demeurant à EGLETONS  
Responsable administratif, CHARAL, EGLETONS.
- **Madame MOURIGAL Linette** demeurant à SAILLAC  
Responsable Commerciale Confirmée, GEANT CASINO, MALEMORT-SUR-CORREZE.
- **Madame MOYEN Marie-Claude** demeurant à SAINT-SORNIN-LAVOLPS  
Ouvrière Qualifiée, SICAME, POMPADOUR.
- **Monsieur NOURRY Rico** demeurant à ROSIERS-D'EGLETONS  
Classificateur, CHARAL, EGLETONS.
- **Monsieur NUNES Anthony** demeurant à LISSAC-SUR-COUZE  
Chef de Chantier, EIFFAGE FOREZIEENNE D'ENTREPRISES, LEMPDES.
- **Madame ORLIAGUET Marie-Thérèse** demeurant à ARGENTAT  
Agent administratif, SOL SAS, ARGENTAT.
- **Monsieur PEPY Didier** demeurant à MALEMORT-SUR-CORREZE  
Conducteur BOBST, ALLARD EMBALLAGES, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame PEYROU Jocelyne** demeurant à SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE  
Opératrice Finition, SOCAT, TERRASSON-LAVILLEDIEU.
- **Monsieur PUDEBOIS Philippe Michel** demeurant à MALEMORT-SUR-CORREZE  
Formiste, ALLARD EMBALLAGES, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame RENAUDIE Francine** demeurant à LUBERSAC  
Chef de dépôt, BMSO, CESTAS.
- **Monsieur RHODDE Patrice** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Approvisionnement principal, TEREVA SAS, BOURG EN BRESSE.
- **Monsieur ROUSSEAU Alain** demeurant à BORT-LES-ORGUES  
Cadre Agro-alimentaire, Sté WALCHLI - Entreprise LACTALIS, CONDAT.
- **Monsieur SAUGERAS Bernard** demeurant à MEYMAC  
Boucher, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE.

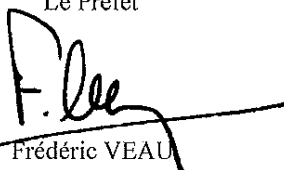


- **Monsieur SICARD Francis Gabriel** demeurant à SAINTE-FEREOLE  
Chef d'équipe transformation, ALLARD EMBALLAGES, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame SIMON Martine Danielle Jacqueline** demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE  
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE,  
BORDEAUX.
- **Monsieur TIXIER Jacques Louis** demeurant à ALLASSAC  
Technicien planning, ALLARD EMBALLAGES, BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame VALADE Madeleine** demeurant à TULLE  
Assistante Maternelle, Tulle Agglo, TULLE.
- **Monsieur VERMEIL André** demeurant à USSEL  
Ouvrier, CONSTELLIUM, USSEL.
- **Monsieur VETTORELLO Michel** demeurant à MALEMORT-SUR-CORREZE  
Responsable EHS, CROWN EMBALLAGE FRANCE, PERIGUEUX.

**Art.5 :** Monsieur le directeur du cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tulle, le 26/06/2019

Le Préfet



Frédéric VEAU

Recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa notification.



Préfecture / Direction de la coordination des politiques  
publiques et de l'appui territorial / Bureau de la  
coordination administrative interministérielle

19-2019-06-27-005

Arrêté accordant la médaille d'honneur Régionale,  
Départementale et Communale à l'occasion de la  
promotion du 14 juillet 2019



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

## ARRETE

Accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale  
à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2019

Le Préfet de la Corrèze  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

Sur proposition de Monsieur le Directeur de Cabinet,

## ARRETE :

**Art.1** : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ARGENT est décernée à :

- **Monsieur BARBIER Eric**  
Adjoint technique territorial, MAIRIE D'USSEL, demeurant à USSEL.
- **Monsieur BASSALER Jean-Yves**  
adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe , Région Nouvelle-Aquitaine, demeurant à ALBUSSAC.
- **Madame BEZEAUD CHASTRE Cécile née BEZEAUD**  
Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe, MAIRIE DE AFFIEUX, demeurant à AFFIEUX.
- **Madame BONETTI Angélique née LARCHER**  
Assistante maternelle, MAIRIE D'USSEL, demeurant à USSEL.
- **Madame BONNEFOY Danielle née MARCHE**  
Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe, Région Nouvelle-Aquitaine, demeurant à LAGUENNE.
- **Madame BUISSON Evelyne**  
Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe, Région Nouvelle-Aquitaine, demeurant à TULLE.
- **Monsieur CHABANIER Jean-François**  
Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe des établissement d'enseignements, Région Nouvelle-Aquitaine, demeurant à EGLETONS.
- **Monsieur CHAUMEIL Jean-Pierre**  
Conseiller municipal, MAIRIE DE BEAUMONT, demeurant à BEAUMONT.
- **Monsieur CHOZENOUX Michel**  
Adjoint technique, MAIRIE DE SAINT SOLVE, demeurant à SAINT-SOLVE.
- **Madame DECHAMP Isabelle**  
Adjoint administratif territorial principal, MAIRIE De MERLINES, demeurant à MERLINES.
- **Monsieur DELORT Franck**  
Adjoint technique territorial, Mairie d'Objat, demeurant à OBJAT.

- **Monsieur DELPY Philippe**  
Adjoint technique principal 2ème classe des établissements d'enseignement, Région Nouvelle-Aquitaine, demeurant à SAINTE-FEREOLE.
- **Madame ETHEVE Martine**  
Agent spécialisé principal 2ème classe - écoles maternelles, MAIRIE D'USSEL, demeurant à USSEL.
- **Monsieur GERMAIN Guy**  
Maire, MAIRIE DE AFFIEUX, demeurant à AFFIEUX.
- **Madame GONZALEZ Véronique**  
Adjoint technique principal 1ère classe, Région Nouvelle-Aquitaine, demeurant à SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE.
- **Madame GRARC Laurence**  
Rédacteur Principal 1ère Classe, Région Nouvelle-Aquitaine, demeurant à MEILHARDS.
- **Madame GUILLAT Patricia**  
Adjoint technique principal 2ème classe, Région Nouvelle-Aquitaine, demeurant à LUBERSAC.
- **Madame HAMELIN Nadege née SAVENER**  
Adjoint technique principal 2ème classe, Région Nouvelle-Aquitaine, demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame JOUFFRE Nathalie née SAVIGNAC**  
ATSEM, Mairie de Voutezac, demeurant à VOUTEZAC.
- **Monsieur LACROIX Jerome**  
Adjoint technique territorial, Mairie d'Objat, demeurant à SAINT-SOLVE.
- **Madame LAFONT Odile née DUMONT**  
Adjoint administratif territorial principal, MAIRIE DE MERLINES, demeurant à MERLINES.
- **Madame LASCAUX Marie-Christine née FEUILLADE**  
Adjoint Administratif principale 2ème classe, Mairie de Saint-Pantaleon-de-Larche, demeurant à SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE.
- **Monsieur LEVEQUE Frédéric**  
Adjoint technique territorial, Mairie d'Objat, demeurant à VARETZ.
- **Monsieur MAS Alain**  
Employé, MAIRIE DE SAINT SALVADOUR, demeurant à SAINT-SALVADOUR.
- **Madame MAURIES Nathalie**  
Attaché principal, Tulle Agglo, demeurant à EGLETONS.
- **Madame MAURY Caroline**  
Adjoint administratif principal 2ème classe, Région Nouvelle-Aquitaine, demeurant à SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE.
- **Madame MAUSSAC Pascale**  
Adjoint technique principal 1ère classe, Région Nouvelle-Aquitaine, demeurant à ARGENTAT.
- **Madame MOUCHEL Chantal**  
Adjoint technique principal 2ème classe établissements enseignement, Région Nouvelle-Aquitaine, demeurant à USSEL.
- **Madame NEUMANN Christiane**  
Adjoint technique principal 1ère classe, Région Nouvelle-Aquitaine, demeurant à TULLE.

- **Monsieur NICAUD Raphael**  
Adjoint technique principal 1ère classe des établissements d'enseignements, Région Nouvelle-Aquitaine, demeurant à SAINT-SALVADOUR.
- **Monsieur PARVAUD Franck**  
Adjoint technique territorial, Mairie d'Objat, demeurant à OBJAT.
- **Madame PIERRE Sandrine née LEYRAT**  
Agent de maîtrise chargé de propreté des locaux, MAIRIE DE SAINT-JAL, demeurant à SAINT-JAL.
- **Madame RIOUX Christèle**  
Adjoint technique, CAISSE DES ECOLES LAGUENNE, demeurant à LAGUENNE.
- **Monsieur ROSE Sébastien**  
Agent technique territorial, Mairie d'Objat, demeurant à YSSANDON.
- **Madame ROUSSARIE Valérie née MACHEFER**  
adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe Région Nouvelle-Aquitaine, demeurant à CHAMBOULIVE.
- **Madame SIMON Frédérique née SARAUDIE**  
Attaché, Région Nouvelle-Aquitaine, demeurant à SAINT-PARDOUX-L'ORTIGIER.
- **Monsieur SOLEILHAVOUP Michel**  
Adjoint technique principal 2ème classe, Région Nouvelle-Aquitaine, demeurant à CHAMEYRAT.
- **Monsieur VERGONJEANNE GILLES**  
Adjoint au maire, MAIRIE DE AFFIEUX, demeurant à AFFIEUX.
- **Madame VEYSSET Sylvette née VIGNAL**  
Secrétaire de Mairie, Mairie de Brignac-la-Plaine, demeurant à BRIGNAC-LA-PLAINE.
- **Madame VIGNAUD Laetitia**  
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe, MAIRIE DE GLANDON, demeurant à BEYSSENAC.
- **Madame VITRAC Nadine**  
Adjoint technique principal 2ème classe des établissements d'enseignement, Région Nouvelle-Aquitaine, demeurant à EGLETONS.

**Art.2 :** la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale VERMEIL est décernée à :

- **Madame AUDOIN Lucie née LAGORSE**  
Cadres Socio-Educatif, ETABLISSEMENT PUBLIC DÉPARTEMENTAL DE CLAIRVIVRE, demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur BARBE Fabrice**  
Technicien principal de 2ème classe, Région Nouvelle-Aquitaine, demeurant à USSAC.
- **Monsieur BORDE Christian**  
Educateur technique spécialisé, FOYER DE BOULOU LES ROSES, demeurant à BEAULIEU-SUR-DORDOGNE.
- **Monsieur BOURGES Laurent**  
Ouvrier Principal 1ère Classe, FOYER DE BOULOU LES ROSES, demeurant à LIGNEYRAC.
- **Monsieur DUMOND Pascal**  
Adjoint technique principal 1ère classe des établissements d'enseignements, Région Nouvelle-Aquitaine, demeurant à CORNIL.

- **Monsieur FRAYSSE Pierre**  
Moniteur d'atelier, FOYER DE BOULOU LES ROSES, demeurant à MEYSSAC.
- **Monsieur GERMANE Jean-Marcel**  
Ouvrier principal 2ème classe, FOYER DE BOULOU LES ROSES, demeurant à COLLONGES-LA-ROUGE.
- **Monsieur GUILLAUME Dominique**  
Adjoint technique principal 1ère classe, Région Nouvelle-Aquitaine, demeurant à BORT-LES-ORGUES.
- **Monsieur HEBRARD Didier**  
Moniteur d'atelier, FOYER DE BOULOU LES ROSES, demeurant à SAINT-CLEMENT.
- **Monsieur HOHENAUER Michel**  
Adjoint Technique Principal de 1 ère classe des Ets d'enseignement, Région Nouvelle-Aquitaine, demeurant à LAGUENNE.
- **Monsieur JACQUEMET Bruno**  
adjoint technique principal 1ere classe, Tulle Agglo, demeurant à CHAMEYRAT.
- **Madame LAJOINIE Christine née LAGUEYRIE**  
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, Mairie d'Objat, demeurant à SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE.
- **Monsieur LAVAL Hervé**  
Adjoint technique principal 1ère classe, Tulle Agglo, demeurant à CORNIL.
- **Monsieur MAGNIN Rémy**  
Agent de maîtrise principal, Mairie de Malemort, demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame MASDUPUY Odile née LEONET**  
ATSEM, Agent de maîtrise, MAIRIE DE CHAMBOULIVE, demeurant à CHAMBOULIVE.
- **Madame NADIRAS Marie-France née DUPUY**  
Adjoint administratif territorial C1 Echelon 9, Mairie de Lagraulière, demeurant à SAINT-YBARD.
- **Madame REDON Nadine**  
Adjoint technique principal 1ère classe, Région Nouvelle-Aquitaine, demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Madame RIVIERE Marie-Josèphe**  
Adjoint technique principal 1ère classe, Région Nouvelle-Aquitaine, demeurant à LAGUENNE.
- **Monsieur SIMONEAU Jean-Marc**  
Premier adjoint au maire, Marie de Chanteix, demeurant à CHANTEIX.
- **Monsieur TOURON Alain**  
Agent de maitrise principal, Mairie d'Objat, demeurant à OBJAT.
- **Madame VAREILLE Chantal née ROUBEYROTTE**  
Agent des services techniques, MAIRIE DE CORREZE, demeurant à CORREZE.
- **Madame VERLHAC Christiane née VILLIN**  
Adjoint technique principal 1ère classe, Région Nouvelle-Aquitaine, demeurant à NOAILLES.

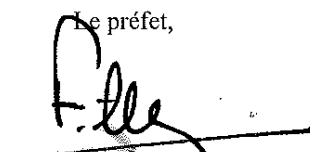
**Art.3** : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale OR est décernée à :

- **Madame BEYTOUT Jean-Marc**  
Adjoint technique principal 1ère classe, Région Nouvelle-Aquitaine, demeurant à TULLE.
- **Monsieur CHAVANT Thierry**  
Agent de maîtrise principal, Mairie d'Objat, demeurant à SAINT-BONNET-LA-RIVIERE.
- **Madame DARTIGEAS Sylvie née BOUDY**  
Adjoint administratif territorial 1ère classe, Mairie d'Objat, demeurant à SAINT-SOLVE.
- **Madame GOUDOUR Catherine née NEIGE**  
Monitrice Educatrice, FOYER DE BOULOU LES ROSES, demeurant à SAINT-CLEMENT.
- **Madame GOUNET Marie-Noëlle**  
Ancienne adjointe au maire, Marie de Chanteix, demeurant à CHANTEIX.
- **Madame LOUBRIAT Nathalie**  
Moniteur Educateur Principal, ETABLISSEMENT PUBLIC DÉPARTEMENTAL DE CLAIRVIVRE, demeurant à SAINT-PARDOUX-CORBIER.
- **Monsieur MAURY Gérard**  
Conseiller municipal, Marie de Chanteix, demeurant à CHANTEIX.
- **Monsieur MAZEYRAC Alain**  
Adjoint technique principal 1ère classe, Région Nouvelle-Aquitaine, demeurant à SAINT-VIANCE.
- **Madame NADIRAS Marie-Claude née VIOLETTE**  
Adjoint technique principal 1ère classe, Région Nouvelle-Aquitaine, demeurant à SAINT-YBARD.
- **Madame PHILIPPO Marie-Christine née COUDRAIS**  
Rédacteur principal de 2ème classe, Mairie d'Objat, demeurant à OBJAT.
- **Monsieur REDON Eric**  
Adjoint technique principal de 1ère classe, Région Nouvelle-Aquitaine, demeurant à BRIVE-LA-GAILLARDE.
- **Monsieur RESTIER Georges**  
Premier adjoint au maire, Mairie de SAINT-JULIEN-LE-VENDOMOIS, demeurant à SAINT-JULIEN-LE-VENDOMOIS.
- **Madame VALENTE Odette née FELIPE-LUIS**  
Adjoint technique principal 1ère classe, Région Nouvelle-Aquitaine, demeurant à CHARTRIER-FERRIERE.

**Art.4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges, 1 Cours Vergniaud 87000 LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Art.5** : Monsieur le secrétaire général et Monsieur le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Tulle, le 27/06/2019

Le préfet,  
  
Frédéric VEAU





Préfecture / Direction de la coordination des politiques  
publiques et de l'appui territorial / Bureau de la  
coordination administrative interministérielle

19-2019-08-12-002

Arrêté portant attribution de la médaille de bronze de la  
jeunesse, des sports et de l'engagement associatif



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Préfecture

Bureau de la représentation de l'état et de la  
communication interministérielle

Arrêté portant attribution de la médaille de bronze  
de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif,  
-----

Le préfet de la Corrèze,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ;

Vu le décret n° 70-26 du 8 janvier 1970 relatif à la médaille de la jeunesse et des sports ;

Vu le décret n° 2013-1191 du 18 décembre 2013 modifiant le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 modifié indiqué ci-dessus ;

Vu les avis émis par la commission départementale réunie le 4 juin 2019, chargée d'examiner les candidatures à la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, au titre de la promotion du 14 juillet 2019 ;

**arrête :**

**Art. 1.** – la médaille de bronze de la jeunesse et des sports et de l'engagement associatif est décernée à :

- M. Jean-Noël SAUVEZIE	triathlon
- Frédéric CEAUX	ping-pong
- Madeleine LAURENT	engagement associatif
- Nicole DEFRADAS	Cyclotourisme
- Christophe CHABRET	Tennis
- Jeanne MONEDIERE	engagement associatif

**Art. 2.** – M. le directeur de cabinet, M. le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tulle, le

12 AOUT 2019

Frédéric VEAU



Préfecture / Direction de la coordination des politiques  
publiques et de l'appui territorial / Bureau de la  
coordination administrative interministérielle

19-2019-08-30-005

Décision environnement



## LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LIMOGES

Vu le code de justice administrative ;  
Vu le code de l'environnement ;  
Vu le code de l'urbanisme ;  
Vu le code général des collectivités territoriales ;

### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : La décision du 1<sup>er</sup> juillet 2019 est abrogée.

**Article 2** : Sont autorisés à exercer, par délégation, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, les pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L.554-3, L.776-1, R.776-1, R.776-11, R.776-15, R.776-16, R.776-17, R.777-1 et suivants, R.777-2 et suivants, R.777-3 et suivants, R.779-8 et R.351-3 du code de justice administrative, par les articles LO 1112-3 et L.1112-17 du code général des collectivités territoriales, par l'article 7 de la loi du 29 décembre 1892, par les articles L.123-4 et L.123-13, et les articles R.123-5, R.123-25 et 123-27 du code de l'environnement, les magistrats ci-après désignés :

- Madame Christine MEGE, vice-présidente
- Monsieur Pierre-Marie HOUSSAIS, premier conseiller
- Monsieur Renaud NURY, premier conseiller
- Monsieur Jean-Michel DEBRION, premier conseiller
- Monsieur Jean-Baptiste BOSCHET, conseiller
- Madame Manon BALLANGER, conseillère
- Monsieur Fabien MARTHA, conseiller
- Madame Lisa BOLLON, conseillère
- Monsieur Antoine RIVES, conseiller

**Article 3** : La présente décision sera notifiée au préfet du département de la Haute-Vienne, au préfet du département de la Corrèze, à la préfète du département de la Creuse et au préfet du département de l'Indre.

Fait à Limoges, le 30 août 2019

Le Président

signé

Patrick GENSAC

Préfecture / Direction de la coordination des politiques  
publiques et de l'appui territorial / Bureau de la  
coordination administrative interministérielle

19-2019-08-30-007

Décision étrangers

**LE PRESIDENT  
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LIMOGES**

Vu le code de justice administrative ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : La décision du 1<sup>er</sup> juillet 2019 est abrogée.

**Article 2** : Sont désignés pour exercer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, les pouvoirs qui leurs sont conférés par les articles R. 776-13-3, R. 776-15, R. 776-21, R. 776-24 du code de justice administrative, les magistrats ci-après désignés :

- **Madame Christine MEGE**, vice-présidente
- **Monsieur Pierre-Marie HOUSSAIS**, premier conseiller
- **Monsieur Renaud NURY**, premier conseiller
- **Monsieur Jean-Michel DEBRION**, premier conseiller
- **Monsieur Jean-Baptiste BOSCHET**, conseiller
- **Madame Manon BALLANGER**, conseillère
- **Monsieur Fabien MARTHA**, conseiller
- **Madame Lisa BOLLON**, conseillère
- **Monsieur Antoine RIVES**, conseiller

**Article 3** : La présente décision sera notifiée au préfet du département de la Haute-Vienne, au préfet du département de la Corrèze, à la préfète du département de la Creuse et au préfet du département de l'Indre.

Fait à Limoges, le 30 août 2019

Le Président

signé

Patrick GENSAC



Préfecture / Direction de la coordination des politiques  
publiques et de l'appui territorial / Bureau de la  
coordination administrative interministérielle

19-2019-07-30-002

Décision juge des référés

## LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LIMOGES

Vu l'article L. 511-2 du code de justice administrative ;

### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : La décision du 1<sup>er</sup> juillet 2019 est abrogée.

**Article 2** : Sont nommés juges des référés, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, les magistrats dont les noms suivent :

- **Madame Christine MEGE**, vice-présidente
- **Monsieur Pierre-Marie HOUSSAIS**, premier conseiller
- **Monsieur Renaud NURY**, premier conseiller
- **Monsieur Jean-Michel DEBRION**, premier conseiller

**Article 3** : La présente décision sera notifiée au préfet du département de la Haute-Vienne, au préfet du département de la Corrèze, à la préfète du département de la Creuse et au préfet du département de l'Indre.

Fait à Limoges, le 30 août 2019

Le Président

signé

Patrick GENSAC

Préfecture / Direction de la coordination des politiques  
publiques et de l'appui territorial / Bureau de la  
coordination administrative interministérielle

19-2019-08-30-006

Décision mesures d'instruction 1ère chambre



**LE PRESIDENT  
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LIMOGES**

**Président de la 1<sup>ère</sup> chambre**

Vu le code de justice administrative, et notamment le second alinéa de son article R. 611-10 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : La décision du 1<sup>er</sup> juillet 2019 est abrogée.

**Article 2** : Monsieur Jean-Baptiste Boschet et Monsieur Fabien Martha, conseillers sont autorisés à signer, **à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019**, par délégation du président de la formation de jugement, les mesures d'instruction prévues par les articles R. 611-7-1, R. 611-8-1, R. 611-8-5, R. 611-11, R. 612-3, R. 612-5, R. 613-1, R. 613-1-1 et R. 613-4 du code de justice administrative.

**Article 3** : La présente décision sera notifiée au préfet du département de la Haute-Vienne, au préfet du département de la Corrèze, à la préfète du département de la Creuse et au préfet du département de l'Indre.

**Fait à Limoges, le 30 août 2019**

**Le Président**

**signé**

**Patrick GENSAC**

Préfecture / Direction de la coordination des politiques  
publiques et de l'appui territorial / Bureau de la  
coordination administrative interministérielle

19-2019-09-01-003

Décision mesures d'instruction de la 2ème chambre



**LA VICE-PRESIDENTE  
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LIMOGES**

**Présidente de la 2<sup>ème</sup> chambre**

Vu le code de justice administrative, et notamment le second alinéa de son article R. 611-10 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : La décision du 1<sup>er</sup> juillet 2019 est abrogée.

**Article 2** : Mme Manon BALLANGER, Mme Lisa BOLLON et M. Antoine RIVES, conseillers sont autorisés à signer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, par délégation de la présidente de la formation de jugement, les mesures d'instruction prévues par les articles R. 611-7-1, R. 611-8-1, R. 611-8-5, R. 611-11, R. 612-3, R. 612-5, R. 613-1, R. 613-1-1 et R. 613-4 du code de justice administrative.

**Article 3** : La présente décision sera notifiée au préfet du département de la Haute-Vienne, au préfet du département de la Corrèze, à la préfète du département de la Creuse et au préfet du département de l'Indre.

Fait à Limoges, le 1<sup>er</sup> septembre 2019

La Vice-Présidente

signé

Christine MEGE